

Ville d'Antony

Conseil municipal du 12 décembre 2013

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Messouadi.

Conseiller absent : Mme PEGANG

- Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2013.

Mme BUZELIN : J'ai transmis les modifications me concernant ; par contre, Monsieur le Maire, vous étiez intervenu sur la résidence universitaire et je ne retrouve pas votre intervention sur les logements réservés aux chercheurs ; je crois me rappeler que vous aviez cité 75 logements réservés aux chercheurs lors du dernier conseil municipal, or je ne trouve plus votre intervention.

M. le Maire : Je ne crois pas en avoir parlé.

Mme BUZELIN : Si, vous l'avez évoqué lors du dernier conseil municipal.

M. le Maire : Non, je vous assure que je n'en ai pas parlé.

Mme BUZELIN : Vous aviez cité 75 logements, j'aurais voulu le retrouver dans le compte rendu.

M. le Maire : Non, ce n'est pas vrai : premièrement, vous n'avez pas à rectifier les textes des autres, deuxièmement, je n'ai jamais parlé de cela.

Mme BUZELIN : 75 logements pour des chercheurs ?

M. le Maire : Cela ne me dit rien.

Mme BUZELIN : Je crois même qu'il y avait des personnes dans le public très sensibles à ce genre d'intervention.

M. le Maire : Moi, ça ne me dit rien du tout ! C'est une hallucination !

Mme BUZELIN : C'est dommage qu'on n'ait pas les bandes audio. Il n'est pas question de modifier des propos que vous tenez, j'aurais juste voulu que vos propos soient entièrement retranscrits.

M. le Maire : Qu'est-ce que j'avais dit ?

Mme BUZELIN : Vous vous étiez engagé concernant la résidence universitaire à réserver 75 logements pour des chercheurs.

M. Le Maire : Non, je n'ai jamais rien dit de tel. Ce serait peut-être une bonne idée, mais je ne pense pas l'avoir dit. Pas d'autres demandes de rectification concernant ce que vous avez dit et non pas ce que d'autres ont dit ?

(Il est procédé à un vote à main levée ; le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Décisions prises pendant l'intersession.

Mme COLMEZ : La décision n° 5, je suppose qu'il y a un problème de copier-coller car il s'agit de l'adoption d'une convention de mise à disposition gratuite d'un minibus au profit de la ville d'Antony par le collègue Anne Frank.

M. le Maire : Oui, c'est bien cela.

Mme COLMEZ : Comment un collègue peut-il mettre un minibus à disposition de la ville d'Antony ?

M. le Maire : Le collègue Anne Frank a un minibus. Il n'en a plus l'usage et il nous le met à disposition.

Mme COLMEZ : C'est un raccourci saisissant ! Donc le Conseil Général avait acheté un minibus, le minibus n'ayant plus d'usage pour le collège, le collège en a fait don à la ville ?

M. le Maire : Oui.

Mme DEVEDJIAN : C'est au moment où l'on a créé la classe relais à Paul Roze ; à ce moment-là il y avait un problème de distance pour aller à la cantine entre la classe relais et le collège Anne Frank, cela doit dater de 2005, le Conseil Général a mis à disposition de la classe relais un minibus pour ce transport ; aujourd'hui la classe relais est dans le collège Anne Frank et le collège n'a plus besoin de ce minibus, donc il nous a proposé de le reprendre.

Mme COLMEZ : Pour la décision n° 6, -mais il y a un certain nombre de décisions du même type- il est question de mise à disposition pratique de locaux collectifs résidentiels, l'ensemble de ces locaux collectifs résidentiels sont-ils tous dans les résidences d'Antony Habitat ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme COLMEZ : Est-ce qu'ils ne devraient pas être d'abord réservés aux résidents des ensembles ?

M. le Maire : La ville utilise les locaux communs résidentiels depuis toujours. Cela fait 30 ans que je vois des locaux réservés par la ville pour des associations ou pour d'autres usages, dans les différentes résidences sociales.

Mme COLMEZ : Mais en quoi la ville peut-elle disposer de ces locaux ?

M. le Maire : Mais on en dispose depuis longtemps, c'est un usage.

Mme COLMEZ : Mais c'est Antony Habitat, ce n'est pas la ville.

M. le Maire : La ville a signé il y a très longtemps des conventions de mise à disposition avec Antony Habitat. Cela fait 30 ans que ça dure, je m'étonne que vous me posiez la question !

Mme COLMEZ : C'est aussi la première fois qu'on voit apparaître ça dans les décisions d'intersession, normalement cela devrait être Antony Habitat.

M. le Maire : Non, Antony Habitat donne ces locaux à ses locataires, c'est normal, mais quand la ville bénéficie d'une convention de mise à

disposition, c'est pour des associations. Franchement, on utilise très souvent les LCR.

Mme COLMEZ : Décision 44 : nomination et paiement d'un avocat, est-ce que c'est un nouveau dossier consécutif à la construction du cinéma ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas nouveau, c'est un très vieux contentieux qui se poursuit en Cassation.

Mme COLMEZ : Donc, c'est un nouvel avocat, et c'est un ancien dossier, un dossier qui se poursuit ?

M. le Maire : En Cassation, il faut un avocat spécial.

Mme COLMEZ : Merci.

Mme CHARRIER : A propos des décisions 15 à 20, comme il n'y a pas eu de commission Culture, nous avons des questions sur ces décisions : il s'agit de conventions concernant l'achat de prestations artistiques pour les ateliers du Château Sarran. Y a-t-il eu un ou des appels d'offres ? Les prestataires sont-ils les mêmes d'une année sur l'autre ? Peut-on savoir la nature de ces prestations dont les montants ne sont pas négligeables et en particulier pour la décision 19 d'un montant maximum de 62 150 € ?

Mme ROLLAND : C'est la même chose que pour la question posée précédemment, ces conventions ont lieu tous les ans, le château Sarran fonctionne de deux façons : d'une part il paye des interventions à taux horaire, d'autre part il achète des prestations auprès d'associations pour tous les ateliers proposés au château Sarran ; donc vous avez à la fois des ateliers de peinture, dessin, musique, avec chacun des partenaires.

Et concernant la décision 19, il s'agit d'une association de théâtre et d'art dramatique qui intervient très souvent, en particulier à Lionel Terray ; donc le nombre d'heures est conséquent.

Mme CHARRIER : Est-ce que ce sont les mêmes tous les ans ?

Mme ROLLAND : Pour les 9/10èmes, oui, ce sont les mêmes. Parfois il y en a un qui arrête ou qui prend une autre forme, mais en général ce sont les mêmes.

Mme CHARRIER : Décision 73 : il s'agit de l'adoption d'une convention avec l'association Ligne de Mire, nous aimerions avoir des informations sur cette association dont nous n'avons pas entendu parler jusqu'alors et qui intervient, je pense, dans le cadre de la politique de la ville.

Mme DEVEDJIAN : Ligne de Mire est une assez vieille association, il y a au moins 10 ans qu'elle est sur la ville d'Antony ; elle fait des prestations ponctuelles pour l'Espace Jeunes, mais là en l'occurrence il s'agit d'un atelier danse qui travaille avec des jeunes en difficultés sur des problématiques qui sont l'estime de soi, l'autonomie, et les postures. Ligne de Mire intervient en deux temps : sur des ateliers hebdomadaires, un groupe de 12 jeunes, 9 filles et 3 garçons, -cette année pour la première fois il y a aussi des garçons-, à raison de 23 séances de 2 heures le jeudi soir, et de 6 stages le samedi après-midi, 4 heures par séance, et une sortie pour le groupe pour participer à des spectacles donnés en région parisienne. Egalement 4 stages de 5 jours pendant les vacances de Toussaint, Noël, Février et Printemps.

C'est une action sur l'année, ce qui explique le coût, et qui est entièrement financée par le Conseil Général, dans le cadre de la prévention.

Mme CHARRIER : Je voudrais poser une question mais ça ne figure pas dans les décisions d'intersession : c'est à propos des travaux qui se font au Square du Noyer Doré. Il y a des travaux au square qui consistent à supprimer le belvédère et à agrandir le square ; nous n'en avons jamais entendu parler ni au conseil ni en intersession, nous voudrions savoir comment la décision a été prise, et le coût de ces travaux.

Mme DEVEDJIAN : Il s'agit d'un marché qui ne nécessite pas de passer en conseil municipal ni même dans les décisions d'intersession parce que son montant n'est pas très élevé. A la suite d'incidents qui se sont produits l'été dernier sur ce belvédère du Parc du Noyer Doré où les jeunes avaient fait des barbecues qui se terminaient à 3h du matin, avec la musique qui gênait vraiment beaucoup les riverains, il a été décidé de réintégrer le belvédère dans le Parc du Noyer Doré, donc de pousser les grilles de façon à garder le belvédère bien sûr, mais de permettre sa fermeture le soir. Ces travaux ont mis du temps à être faits car il y a eu un appel d'offres infructueux, ils seront terminés ces jours ci, je crois le 20 décembre. Ils ont été faits à la demande de tous les riverains pour une meilleure tranquillité du quartier.

Mme LE NEOUANNIC : Monsieur le Maire, sur le point n° 2, la nomination et le paiement d'un avocat, est-ce que c'est un nouveau cas ou toujours le même ?

M. le Maire : C'est un cas ancien.

Mme LE NEOUANNIC : Serait-il possible lors des décisions d'intersession, lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, d'avoir la globalisation de la dépense de la ville pour tel ou tel cas ?

M. le Maire : Oui, bien sûr, on vous le donnera.

Mme LE NEOUANNIC : Point 98, attribution à la société SODEXO d'un marché public de fournitures passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de livraison de denrées alimentaires pour la confection de repas, je voudrais savoir quelle a été la démarche pour l'appel d'offres ouvert, quelles étaient les entreprises qui ont postulé, est-ce qu'il y avait AVENANCE dedans ?

Et ensuite, sur la livraison de denrées alimentaires, j'essaye de comprendre : on livre des repas ou on livre des denrées ? Et est-ce que la ville a un suivi sur la qualité, sur les circuits courts et toute la démarche

qui a été engagée autour des questions des cantines ? Là il s'agit des mêmes jeunes.

M. le Maire : Il s'agit du marché des crèches. La cuisine est faite dans les crèches par des cuisinières, et donc Avenance ne fait que livrer les produits. Les produits des crèches sont adaptés à l'âge des enfants. Ils sont très différents selon les âges, et pour ce qui est de la qualité, le marché est très précis sur la qualité des produits. Quels étaient les candidats ? Il y avait SODEXO qui a gagné mais aussi ELIOR, et il y avait API qui était le sortant et qui avait relevé ses prix par rapport à ceux pratiqués auparavant, qui a été battu par SODEXO qui proposait un prix à peu près semblable au prix précédent de API.

Mme LE NEOUANNIC : D'accord, pourquoi est-ce qu'on a choisi la procédure d'appel d'offres ouvert ?

M. le Maire : Parce qu'on est sur un plafond qui dépasse 300 000 €. C'est sur la procédure normale.

Mme LE NEOUANNIC : Non, puisque vous êtes entre 100 000 et 300 000.

M. le Maire : C'est un marché de 4 ans. On dépasse largement les 300 000 €.

Mme LE NEOUANNIC : Ce n'était pas précisé que c'était pour 4 ans dans le document d'intersession.

Dernière question, sur le point 8 : il y a une mise à disposition à l'AGEFA qui me paraît tout à fait normale pour les familles, est-ce que l'ensemble des associations familiales et des associations de parents d'élèves bénéficient d'une même mise à disposition ?

M. le Maire : Bien sûr, toute association antonienne qui demande des locaux a satisfaction et c'est toujours gratuit, n'est-ce pas Mme Léon ?

Mme LEON : Tout à fait.

M. RUFAT : Sur la 33, la 41 et la 107, ce sont des conventions d'occupation précaire de locaux dans la zone d'activité, j'aurais voulu avoir les surfaces qui sont concernées parce qu'il y a des loyers qui sont très petits.

M. le Maire : Oui, ce sont des petites surfaces, en particulier dans un bâtiment avec 28 locataires, je crois que c'est le 6, et ça tourne beaucoup.

M. RUFAT : 86 € le mois, c'est forcément petit.

M. le Maire : Oui, tout à fait, il y a des petits locaux, des moyens, mais pas des gros locaux.

M. RUFAT : Peut-on avoir les surfaces ?

M. le Maire : M. Dova vous les donnera volontiers.

M. DOVA : On pourra même vous donner un état du nombre de petits locataires qui sont en général des entreprises qui démarrent et qui au départ ont besoin de petits locaux pendant leurs premières années d'exercice. C'est la vocation de ce bâtiment tant que le projet définitif d'aménagement d'Antonypole n'est pas arrêté. Il y en a d'autres, et si vous voulez nous pourrons vous fournir la liste, mais pas ce soir.

M. RUFAT : Bien sûr.

Mme BUZELIN : Je voulais revenir sur la 98 concernant le marché de denrées alimentaires pour la petite enfance : vous avez parlé d'une cuisinière à demeure, est-ce que SODEXO se limite à fournir les matières premières ? Par exemple des pommes de terre ? Ou bien est-ce qu'il transforme en purées de pommes de terre ?

M. le Maire : Je ne sais pas mais en tous les cas, le cuisinier fait son métier ; je ne suis pas allé voir comment il procède.

Mme BUZELIN : Mais c'est de la production ?

M. le Maire : Oui, ce sont de vrais cuisiniers qui font de la vraie cuisine, ce n'est pas du réchauffage.

Mme BUZELIN : Sur chacune des crèches ?

M. le Maire : Sur toutes les crèches.

Mme BUZELIN : Et ça concerne combien de repas par jour ?

M. le Maire : Environ 700, tout compris.

Mme BUZELIN : On parle de SODEXO, SODEXO est davantage connue pour des produits cuisinés que sur de l'achat-revente.

M. le Maire : Ils se sont lancés aussi sur le marché des crèches.

Mme BUZELIN : Concernant la décision 61, j'avoue ne rien avoir compris, je lis : « adoption d'un avenant n° 2 à la convention du 2 juillet 2012 avec l'IERE, pour l'organisation d'interventions au sein du groupe Ressources pour modifier le calendrier d'interventions ».

Mme DEVEDJIAN : Effectivement c'est le vocabulaire de la politique de la ville et je comprends que ce soit un peu compliqué, mais l'IERE est une association de formation des intervenants professionnels, pas pour des personnes qui cherchent une formation qualifiante, et qui intervient depuis plusieurs années au sein du groupe Ressources en tant qu'expert sur des thématiques qui intéressent les partenaires du groupe Ressources, on y trouve aussi bien l'Education Nationale, l'ASE, que des intervenants de la politique de la ville, des agents municipaux, des éducateurs, des animateurs, Pierre Kohlmann, et tous les éducateurs sur le quartier ; ce sont des thématiques qui les préoccupent dans l'exercice de leurs missions, en 2013 c'était sur l'exigence éducative et sur la précarité, en 2014 c'est autour des décrocheurs et de la laïcité.

Donc l'intervenant est quelqu'un qui forme ces personnes semi-professionnelles, mais je comprends, le langage n'est pas évident.

M. EDOUARD : Toujours dans un souci de clarification, lors du dernier conseil municipal, on vous avait demandé si on pouvait avoir sur la liste des décisions d'intersession la date de ces décisions, et vous m'aviez

répondu, et là ça figure au procès-verbal, donc il n'y a pas d'ambiguïté : « oui, on peut préciser les choses » ; alors pourquoi n'a-t-on pas la date ?

M. le Maire : Les services ont oublié, mais vous avez raison.

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire : Pas d'intervention ?

Mme BUZELIN : Page 17, pour le 154 avenue Aristide Briand, il y a une vente de 3282 mètres carrés en terrain et 1000 mètres carrés en habitable, pour un prix de 56 M€. J'imagine que ça concerne des bureaux, je voudrais savoir quel est le taux d'occupation de ces bureaux sur Antony, et s'il y a un souci pour remplir ces bureaux. Je parle du 154 avenue Aristide Briand.

M. le Maire : C'est Antony Parc 1, qui est le bâtiment construit en 2002, c'est le premier qui a été construit sur la place de la Croix de Berny. Il fait 20 000 m², là ils ne mettent que 19 000 mètres carrés, et la moitié en a été louée à POMONA, l'autre moitié à d'autres entreprises. POMONA a déménagé. Elle est maintenant propriétaire de 13 000 mètres carrés de bureaux en face, et ils sont progressivement remplacés par de nouveaux locataires mais qui sont plus petits et qui prennent chacun 1000 ou 2000 mètres carrés ; le remplissage se fait progressivement actuellement.

Pour les autres bureaux de la ville, le bâtiment d'à côté est pratiquement plein à 95%, le bâtiment POMONA est presque plein aussi, il a encore 1000 ou 2000 mètres carrés à louer. Le bâtiment FONCIA est plein, la Renaissance a quelques espaces à louer, c'est celui qui se trouve près de la RUA. Il y a quelques locaux à louer, mais pas tellement. Malgré la crise, les locaux de bureaux à Antony sont encore très pleins et ceux d'Antonypole se remplissent de nouveau, en tous cas ceux qui ont été affrétés par la ville sont pleins à 95%, ce qui explique l'augmentation des recettes de la ville que vous avez pu constater au niveau du budget.

Pas d'autres questions ? On passe à l'ordre du jour.

Vous avez reçu une information du conseil municipal sur la gestion de la dette, y a-t-il des questions. M. Médan va vous présenter ce dossier.

- Gestion de la dette pour l'année 2013

M. MEDAN : Très succinctement, le document est assez long, il a été plusieurs fois évoqué au cours de ces derniers mois, la dernière fois en commission des finances. L'encours de la dette au 1er janvier était de 111 M€, aujourd'hui elle est légèrement supérieure à 113 M€ avec un taux moyen de 3,07%, ce qui correspond à une très légère augmentation puisque le taux moyen précédent en 2012 était de 3,03, de mémoire, ou de 3,02.

Cette dette, comme l'indique le graphique, est constituée de deux grandes parties : une partie à taux fixes et une partie à taux variables, pour environ 30% et 70%. Globalement les frais financiers ont été maîtrisés, le taux moyen le montre bien, et ce que l'on peut dire, c'est que sur le court terme et sur le moyen terme, pour l'année à venir, on peut espérer une amélioration, je parle pour les taux, puisque dans les négociations en cours, les taux sont relativement intéressants.

Je ne vais pas m'avancer et dévoiler des éléments qui sont en cours d'étude mais cela laisse présager une évolution tout à fait favorable.

Je pense qu'il est préférable, vu ce qui s'est dit à la commission des finances, de laisser la parole pour le jeu traditionnel des questions et des réponses sur le sujet.

M. RIVET : Nous sommes très contents d'abord d'avoir un système interphone, au bout de 5 ans et demi, c'est très bien !

En ce qui concerne ce document qui est très complet comme chaque année, ce qui est dommage, c'est qu'il commence par une affirmation qui est fautive, dans le troisième paragraphe il est dit : « Le coût de la dette

de la ville ne s'est absolument pas dégradé ». Ce n'est pas notre sentiment, à partir des données issues de ce rapport, du budget primitif 2013 et de précédents comptes administratifs, on peut constater que sur 2013, et d'ailleurs c'est dit dans le rapport, la dette totale de notre ville se monte à 113 M€, donc en augmentation de 2 M€ par rapport à janvier 2013 où il n'était prévu au budget que 111 M€, cela fait 2M€ de plus.

Je rappelle à ce propos qu'en 2008, au début de la mandature, la dette se montait à 83 M€, donc il y a 36% d'augmentation depuis cette mandature de la dette de la ville. Depuis plusieurs années, on nous annonce lors du vote du budget qu'il n'y aura pas de recours supplémentaire à l'emprunt, c'est ce qui a été annoncé cette année, il y a eu 2 M€ en plus, et je gage que c'est ce qui va être annoncé lors du prochain budget s'il est voté avant la fin 2014.

D'autre part, on assiste à une augmentation du taux moyen de la dette : en 2011 : 2,66%, en 2012 : 3,03%, et en 2013 : 3,07%. Pour ces deux raisons : l'augmentation de la dette et celle de son taux moyen, nous avons donc une augmentation du coût pour les finances, lorsque la dette augmente et que le taux moyen augmente, il y a forcément une augmentation du coût.

Nous soutenons que l'emprunt est absolument nécessaire pour une collectivité pour faire des investissements sur le long terme. En revanche cet emprunt doit être orienté d'une part vers des équipements adaptés aux justes besoins des habitants, et non dans des projets décidés sans consultation et au budget mal maîtrisé, entraînant des coûts supplémentaires de près de 26% comme celui du complexe associatif de la place des Anciens Combattants, + 26% en deux ans.

D'autre part ces emprunts forcément pris sur le long terme ne doivent pas engager la ville dans l'incertitude, voire des risques financiers sur cette période ; la période va jusqu'à 15 ans pour certains emprunts aujourd'hui.

Or, plus de 34% de la dette, soit 38,4 M€ sur 113 –le calcul est effectué à partir des informations du rapport que nous a lu M. Médan- 34% de la dette sont constitués d'emprunts structurés classés emprunts toxiques par la comptabilité publique. Ces emprunts sont tous rentrés maintenant dans la période de variabilité de leur taux. Ces emprunts au début avaient des taux extrêmement intéressants pendant les 3 ou 4 premières années, et ensuite le taux varie, c'est le propre des emprunts à taux variables, mais là les taux sont calculés sur des rapports entre monnaies et indicateurs complètement soumis à spéculation. Un exemple : un de ces emprunts d'un montant de 7 M€ est basé sur le taux de change euro-franc suisse ; il a bondi de 2,9% lors de sa phase emprunt à taux fixe, les trois premières années, à plus de 13% sur un trimestre cette année ! Surcoût pour les finances de la ville : 500 000 €! Plus que la dotation annuelle au cinéma, presque le quart de la dotation annuelle au CCAS.

La majorité, et je vais entendre le même argument cette année, se targue d'avoir géré jusqu'à présent au mieux cette dette en arguant que les pertes ponctuelles de certains emprunts comme celui que je viens de citer sont largement compensées par les gains obtenus par rapport à des emprunts à taux fixes, et l'on entend la majorité dire en commission les phrases suivantes : « Nous faisons un pari sur le retournement de tendance, on avait parié sur une amélioration, ou bien sur des monnaies dans des zones stables... » ; ce type d'affirmation a conduit en 2008 à la faillite des principales banques dans des pays à l'économie théoriquement stable.

Cela fait 3 ans que vous dites à propos du taux de change euro-franc suisse la chose suivante : « le cours du franc suisse est anormalement bas et pénalise les taux ». Quelles compétences avez-vous pour faire de la spéculation, que même les spécialistes bancaires reconnaissent mal maîtriser ?

Vous avez par ailleurs des jugements en géo-économie assez impressionnants ; géo-économie, économie liée à la géographie ; des jugements qui sont péremptoires et qui n'incitent pas beaucoup à la confiance. Je cite : « l'économie nippone –ça fait sans doute mieux que de dire « japonaise »- ne supportant plus un yen fort, le gouvernement japonais a pris les mesures nécessaires pour faire baisser sa monnaie, il y a peu de chances qu'il revienne sur sa politique. » ; je rappelle simplement que l'emprunt concerné est d'un montant de 8,2 M€ et qu'il court encore sur deux ans. Vous osez dire que dans le monde actuel on peut faire ce type de prévisions sur l'économie japonaise dans les deux ans à venir ? Je rappelle qu'il y a douze ans, en 2001, l'économie japonaise était à peine à la fin de ce qu'on a appelé « la décennie perdue », caractérisée par une période de stagnation économique et de déflation commencée au début des années 90. On aurait pu regarder l'histoire pour les autres emprunts. Vous reconnaissez vous-mêmes à demi-mot que vous ne maîtrisez pas tout, avec une litote révélatrice page 5, à propos des emprunts structurés, je cite : « ils présentent un bilan globalement favorable même si cela peut être nuancé pour une petite partie de l'encours. », une nuance à 500 000 € de perte comme je l'ai dit tout à l'heure !

Monsieur le Maire, on ne parie pas avec l'argent public ; on ne parie pas sur des renversements de tendances, la dette de la ville a un coût imprévisible pour plus de 30% de son montant avec des clauses de sortie des emprunts toxiques qui sont rédhibitoires, vous les connaissez, -certains emprunts ont un taux de sortie équivalent au montant de l'emprunt, voilà quand même ce qu'on a signé- et qui engagent les deux mandatures suivantes, c'est une hypothèque intolérable sur l'avenir proche ! 12 ans, c'est l'avenir proche, ce sont deux mandatures.

Monsieur le Maire, nous vous avons écrit au mois de juin dernier pour vous demander de renégocier cette dette en utilisant la menace d'un recours judiciaire comme l'ont fait de nombreuses collectivités dont Châtenay-Malabry. Vous ne nous avez même pas répondu. En général, du reste, vous ne répondez pas aux lettres qu'on vous écrit. Monsieur le Maire, nous réitérons cette demande, en vous demandant de ne pas hypothéquer les ressources de la ville pour les 10 prochaines années.

M. FIE : Le rapport sur la gestion de la dette se rapproche de celui de l'année dernière, aussi bien dans sa forme que dans son contenu, mes remarques ne vont donc pas vous surprendre ; s'il comporte quelques informations intéressantes pour les élus, il mériterait d'être complété comme nous l'avons déjà demandé par une présentation de la grille officielle Gissler, classification de l'ensemble des emprunts par typologie. Cette grille obligatoire pour le budget primitif mais noyée au milieu de l'ensemble des documents serait à sa place dans ce rapport annuel, elle ferait clairement apparaître pour les non initiés que sont la plupart des conseillers municipaux le poids des emprunts à risque.

Le rapport affiché taux fixes-taux variables ne présente en effet qu'une vision partielle et faussée de la réalité puisqu'il ne reprend que la situation du moment, les emprunts structurés en phase bonifiée ont été ainsi pendant des années considérés comme fixes, avec un taux d'intérêt moyen en légère progression au-dessus de 3, un encours de la dette en progression de 2M€, imprévue si on se fie au budget primitif 2013, et une durée résiduelle en baisse en dessous de 14 années, la situation financière de la ville ne peut être, il est vrai, qualifiée de catastrophique ; mais la tonalité d'autosatisfaction du rapport ne se justifie pas. Votre budget 2013 engageait ambitieusement 50 M€ d'investissements, seuls 30 ont été réellement payés, pas plus que l'année précédente où vous aviez été un peu plus prudents en annonçant au départ 40 M€. La faible

progression des taux d'intérêt moyens provient du contexte de faibles taux de ces dernières années, la situation serait encore meilleure si les emprunts structurés n'avaient pas été souscrits à l'époque où c'était encore possible.

Tout cela n'est donc pas dû à votre bonne gestion, vous n'avez pas cherché à renégocier les emprunts toxiques alors que d'autres collectivités l'ont fait et sont même allées en justice. Si leur part dans la dette globale baisse naturellement avec le temps, ils représentent encore près du tiers du capital et la moitié de la charge financière des intérêts à payer. L'emprunt basé sur la conversion dollar-yen est bien repassé comme vous l'avez prévu en dessous de 3, mais pour combien de temps ? L'emprunt 11.79 basé sur le franc suisse reste à un taux élevé aux alentours de 13%, le 11.82 CMS anglais suisse aux alentours de 6. Quant au 11.51 souscrit par Patrick Devedjian en 2001, imprudemment en devise étrangère, en franc suisse, une nouvelle fois il est absent de votre rapport ; il est abusivement présenté à 4,39% dans les différents tableaux du budget primitif et du compte administratif alors que son coût réel dépend du change comme vous l'avez confirmé en commission, aussi bien pour le capital que pour les intérêts, et son coût correspond depuis deux années à un peu plus du double de celui qui est affiché.

Donc des centaines de millions d'euros supplémentaires qui heureusement pour la commune se trouvent en fin de vie. Je ne peux que vous rappeler vos écrits imprudents de l'année dernière qui prévoyaient la baisse du franc suisse en se basant, je vous cite « sur le sauvetage définitif de la Grèce, qui aura nécessairement pour effet de ramener le cours euro-franc suisse à un niveau plus habituel », et auquel j'avais répondu : « les multiples plans d'austérité ne font qu'accentuer la spirale récessionniste et les mêmes mesures appliquées aux autres pays européens ne pourraient produire que les mêmes effets ».

Votre rapport sur le budget primitif 2013 continue également sur une mauvaise analyse de la situation économique européenne et son effet sur le change avec le franc suisse ; mais nous ne vous reprochons pas d'être de mauvais prévisionnistes des cours, nous considérons par contre que ce n'est pas le rôle d'un exécutif municipal d'engager l'argent de nos concitoyens sur les marchés, surtout quand le maire s'attribue à lui tout seul et sans règle définie le droit à l'emprunt sans passer par l'assemblée délibérative, comme vous l'avez fait en début de mandat. Nous proposons donc une nouvelle fois de revenir sur cette délégation donnée à l'exécutif afin de la réglementer et redonner à l'assemblée municipale son pouvoir de contrôle sur l'emprunt.

2012 avait fait passer la charge financière de la ville de 2,8 M€ à 3,5 M€, 700 000 € supplémentaires, 25% d'augmentation à cause des emprunts structurés ; c'est la même somme qui est prévue pour 2013, on ne peut se réconforter comme vous le faites en écrivant que le bilan est positif comme les années précédentes et que c'est plus mauvais ailleurs qu'ici. La réalité, c'est qu'une bonne partie des emprunts continuent à rester à risques pendant des années, coûtent cher, et font perdurer un risque incontrôlable pour le futur ; un coût qui s'ajoute aux diminutions des dotations de l'Etat, aux alentours de 900 000 € pour les trois dernières années auxquels se rajoutent 800 000 € pour l'année prochaine et la même chose supplémentaire, c'est-à-dire 1,6 M€ par rapport à aujourd'hui pour 2015. Tout cela pèsera lourd sur l'investissement, pourtant nécessaire pour notre ville.

M. MEDAN : Je ne reprendrai pas la totalité des points car ce serait trop long et ça fait je ne sais combien de temps qu'on les entend, avec toujours un résultat qui est quand même là, un résultat concret : c'est que le taux moyen de la dette est de 3% encore aujourd'hui. Donc vos cris alarmés jusqu'à présent, sauf quand ils sont modérés mais c'est très

rare, sont le plus souvent excessifs et exagérés, et ne prennent pas en compte un élément que tous les financiers connaissent : c'est la capacité à prendre des produits différents, et donc à diversifier la dette, et à réduire de ce fait le risque ; c'est un élément de mathématique financière que l'on apprend très tôt dans ce domaine.

Vous avez dit que la dette a augmenté de 2 M€, c'est vrai, cela fait à peine 2% sur une année, c'est donc quand même assez peu. Vous avez dit, M. Rivet, que la dette avait augmenté depuis 2008 de 36%, c'est un chiffre qui masque une réalité qui est la suivante : d'une part l'endettement peut être corrigé des différents portages que nous avons et qui représentent une vingtaine de millions d'euros, ce n'est pas négligeable, ce qui veut dire que le chiffre avancé masque clairement une augmentation de la dette qui est beaucoup plus faible que ce que vous dites.

Mais surtout je voudrais relever un élément qui est important pour les Antoniens et qui n'est pas uniquement un élément financier : c'est que même si on considère votre chiffre qui n'est pas juste sur le fond, même si on le considèrait comme exact en termes de calculs, il faudrait prendre en compte les 30 M€ d'investissements dépensés en moyenne chaque année depuis le début de la mandature, et ça, c'est un élément fondamental qui reflète quoi ? Qui reflète des dépenses d'investissements pour de grands projets, mais aussi pour remplacer les fenêtres des écoles, pour tout un tas de « petits investissements » parfois qui font qu'à Antony on prend soin des installations publiques, des écoles etc... et 30 x 6, c'est beaucoup plus vraiment que l'augmentation de la dette.

Donc je voudrais quand même qu'on mette en parallèle ces deux chiffres qui me semblent importants.

Vous avez dit aussi en me citant, et je vous remercie, que les pertes ponctuelles sur quelques produits sont largement compensées par les taux très faibles sur la plupart des produits. Eh bien oui, c'est ce que je disais en introduction de ma réponse sur le problème de la diversification des emprunts qui ont été souscrits par la ville ; c'est justement cette diversification qui nous conduit à dire : on ne peut pas gagner sur la totalité des emprunts mais jusqu'à présent, jusqu'à ces deux dernières années, nous avons économisé chaque année par rapport à des décisions plus classiques de taux fixes qui étaient toujours celles que vous auriez mises en avant, on l'a déjà dit, on a économisé plusieurs millions d'euros et on est loin, très loin encore d'avoir perdu sur le total si on fait la somme des gains et la somme des pertes. C'est extrêmement important.

Vous avez mis en avant le fait qu'on avait dit que les choses s'amélioreraient sur le franc suisse, c'est vrai qu'elles ne se sont pas améliorées aujourd'hui mais le raisonnement que nous faisons est partagé par la plupart des experts financiers macro économistes, etc... mais c'est vrai que ça ne vient pas aussi vite que nous le souhaiterions. Ceci dit, on ne s'est pas trompé sur le dollar-yen, et le renversement que nous avons prévu s'est produit. Donc sur le raisonnement macroéconomique, je suis désolé de vous dire que ce n'est pas correct de le mettre en cause. Maintenant que les choses ne se fassent pas comme nous le souhaitons, évidemment on ne maîtrise pas ces grandes variables économiques, mais on en comprend le fonctionnement, contrairement à d'autres, et nous pensons que ces choses peuvent se passer dans un futur, nous l'espérons, relativement proche.

Sur les aspects juridiques, je vais peut-être donner la parole à Monsieur le Maire pour vous répondre et compléter ma réponse.

M. le Maire : Effectivement, pour compléter la réponse de Pierre Médan, je vous rappellerai, mes chers collègues, qu'à la fin du mandat précédent, au 31 décembre 2007, le coût de la dette, était de 3,4 M€ ; vous pouvez le vérifier dans les documents budgétaires ; il est cette année inférieur à 3,5 M€, vous verrez les chiffres quand nous travaillerons sur le compte administratif. Peut-être que vous ne serez plus là à ce moment là...mais enfin le coût de la dette n'a pas augmenté du tout depuis 2007, et pourtant, comme vous l'avez justement souligné, le montant réel, lui, a augmenté en grande partie dû aux portages que nous assumons, de terrains que nous arriverons à vendre bientôt mais que nous portons encore pour le moment. Notre endettement a augmenté : il était de 85 M€ en 2007, il est maintenant de 113, donc il a augmenté de 28 M€. Mais cette dette ne coûte pas plus cher qu'elle coûtait en 2007, pourquoi ?

J'ai compris que M. Fié avait bien souligné que la situation n'était pas catastrophique, ce qui dans son langage veut dire qu'elle est excellente, mais il dit quand même que nous sommes mauvais ! On est mauvais mais malgré tout, on réussit ! C'est un peu votre raisonnement, M. Fié ! Le Maire, l'élu en charge des finances et les cadres financiers de la ville sont apparemment très mauvais, mais malgré tout, ça marche, les taux n'ont jamais été aussi bas, on est à 3%, et si on avait suivi vos conseils, M. Fié, depuis 2005, puisqu'on a commencé en 2005, on aurait actuellement un taux moyen de la dette entre 4% et 4,5%, puisque si vous regardez la courbe des emprunts d'Etat, la courbe est descendue sous les 4% mais elle a été pendant pratiquement toute la période des dix dernières années très supérieure, elle était souvent autour de 4,50%, et quand les emprunts d'Etat sont à 4,50, nous, nous sommes à 5% parce que nous n'empruntons pas aux conditions de l'Etat. Donc si on vous avait suivi, si on avait emprunté les 113 M€ uniquement avec des emprunts à taux fixe, on serait aujourd'hui à un taux moyen de la dette de

4% minimum, ce qui nous ferait 4,2 ou 4,3 M€. Même cette année, malgré l'emprunt indexé sur le franc suisse qui se porte mal, nous économisons 700 000 € à 800 000 € d'intérêts par rapport à ce que l'on aurait fait si on avait suivi vos conseils !

Et en cumulant tout ce que l'on a économisé grâce à notre politique depuis 7 ou 8 ans, on en est à plus de 12M€. Le complexe associatif dont a parlé M. Rivet, on le paiera uniquement grâce aux économies réalisées par notre politique de gestion de la dette. Voilà ce que je tenais à vous dire.

Par ailleurs, comme d'habitude, M. Rivet a présenté beaucoup de contrevérités. Par exemple les coûts de construction des nouveaux équipements auraient dérapé : ce n'est pas vrai, quand on regarde la gestion de beaucoup de collectivités locales, les magazines montrent souvent des investissements qui ont dérapé, on parle de la Philharmonie de Paris qui passe de 200 à 300 M€, ce sont des choses que l'on voit quelquefois, chez nous, non. Il y a certes 2 M€ d'augmentation sur le complexe associatif parce que dans un premier temps, les entreprises n'ont pas répondu à notre appel d'offres et qu'il a été nécessaire de passer par la procédure plus coûteuse de l'entreprise générale, mais on a 2 M€ de moins globalement sur tous les autres chantiers. Sur le cinéma, le coût définitif sera inférieur à celui prévu par l'architecte. Pour le parc des Bas- Graviers on est moins cher d'un million d'euros. Nous n'avons absolument aucun dérapage global sur l'ensemble de nos équipements en cours actuellement. Et je pense que sur le centre sportif La Fontaine nous ne serons pas non plus en dérapage par rapport à ce qui a été prévu.

Je tiens vraiment à affirmer qu'il n'y a aucun dérapage sur nos constructions depuis quelques années, il faut en finir avec ces contrevérités que vous vous plaisez à répandre. En outre, je tiens à dire

que la gestion de la dette non seulement est bonne mais, en plus, permet de faire des économies sur la durée, et les risques qu'à l'avenir, elle dérape sont quasiment nuls. Cela fait 8 ans que vous criez au loup et le loup n'est toujours pas arrivé : Le débat de ce jour, comme l'a dit fort justement M. Fié, est exactement le même que l'an dernier : vous répétez la même chose que l'an dernier et nous vous répondons comme l'an dernier. Vous pensez sans doute que vos propos devraient payer électoralement.

M. FIE : Juste une petite précision : vous n'avez pas répondu au fait que la charge financière avait quand même augmenté de 25% l'année dernière et s'est maintenue au même taux cette année, c'est-à-dire qu'elle était à 2,8 M€, elle est passée à 3,5 M€. Vous vous félicitez qu'elle soit à 3,5 M€, mais elle a quand même augmenté en une année de 25%, et elle peut très bien continuer.

M. le Maire : En 2007, vous étiez là, les charges financières étaient de 3,4 M€; ensuite la charge a baissé pendant trois ans, puis elle a remonté. Pendant 3 ou 4 ans nous avons bénéficié d'une charge de seulement 2,5 M€ qui nous a permis d'économiser beaucoup, au lieu d'économiser 1 M€ comme cette année, on a économisé 2 M€ : mais que la charge ait remonté un peu n'empêche pas qu'elle continue d'être faible.

M. FIE : Non parce qu'on était en phase bonifiée des emprunts structurés, et maintenant on est dans la phase variable.

M. le Maire : On est depuis longtemps dans la phase variable, très longtemps ! Et vous continuez dans les contrevérités à faire croire qu'on a bénéficié de taux très favorables dans le passé, ce n'est pas vrai, et pour ces emprunts structurés, contrairement à d'autres villes comme Asnières ou d'autres, nous étions convenus d'un taux de départ qui n'était pas du tout favorable, de l'ordre de 3%, c'est-à-dire le taux moyen

que nous avons aujourd'hui, avec après cette phase de départ une possibilité de variations. On constate que les variations possibles –sauf pour le franc suisse- vont plutôt dans le sens de la baisse que dans le sens de la hausse, et globalement la baisse compense la hausse ; donc il n'y a rien à craindre pour l'avenir, je vous assure. Et lorsque nous aurons l'obligation de faire des provisions, M. Rivet, ce n'est pas encore le cas, vous serez déçu, il n'y aura pas de provisions.

M. RIVET : Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit et sur la date à laquelle les taux structurés sont passés de la phase taux fixes à la phase taux variables, vous avez dit il y a très longtemps, c'est bien ça ?

M. le Maire : Oui, il y a longtemps qu'on a commencé, les taux les plus anciens datent de 2005.

M. RIVET : Mais si on regarde les 6 emprunts structurés qui sont classés E, c'est-à-dire à haut risque clairement puisque c'est basé sur des variables indiscutables, le premier est à 3,60, et il est passé en taux fixe en 2008, il est resté 3 ans en taux fixe, donc il est passé en taux variable en 2011 ; l'emprunt suivant est passé en taux variable en 2010, l'emprunt suivant est passé en taux variable ou va passer en 2014, l'emprunt suivant est passé en 2012, et je pourrais continuer comme ça ; en fait la phase variable a commencé très récemment, ce qui explique l'augmentation des taux d'intérêt.

M. le Maire : Mais non !

M. FIE : Cela représente 25% d'augmentation de la charge financière.

M. le Maire : Oui mais globalement par rapport à 2007, il y a eu d'abord une très forte baisse, puis une hausse, et globalement nous n'avons eu que des gains par rapport aux intérêts que nous aurions payés normalement avec des emprunts à taux fixe. C'est tout, il faut avoir cela en tête ; Alors oui, plus on baisse et plus ça remonte, c'est sûr, on a eu la chance de voir baisser nos charges, maintenant c'est partiellement

compensé, mais on gagne encore entre 700 000 et 800 000 € cette année par rapport à des prêts à taux fixes ; il faut avoir cela en tête.

M. RIVET : Avec des taux d'intérêt à 13% !

M. le Maire : Oui, sur un emprunt qui ne représente que 6% de l'ensemble de l'endettement. Il faut voir le global. Au global on gagne, même si on perd avec un emprunt.

Par ailleurs, comme me le souffle M Dova, nous avons réalisé pendant les 6 années de ce mandat 195 M€ d'investissements qui ont transformé la ville et qui vont continuer à le faire au cours des prochaines années, et pour cela nous avons emprunté seulement 28 M€ dont une partie en raison de portages, et quand on aura revendu les terrains que nous portons, vous verrez qu'il ne restera plus grand-chose comme augmentation de dette.

FINANCES

- 1 - Décision modificative n°1 du budget de la ville.

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Là aussi je serai bref parce que reprendre la totalité des éléments qui ont bougé cette année serait fastidieux ; on constate que comme chaque année il y a des dépenses qui ont augmenté, comme les charges de personnel suite à des modifications règlementaires et législatives par exemple, il y a d'autres produits qui ont augmenté aussi comme les impôts et taxes, notamment du fait des bases, et non pas bien sûr d'une augmentation de taux puisque ce taux n'a pas bougé.

Dans ce document sont recensées la totalité des décisions qui ont dû être prises pour ajuster à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Vous constatez comme chaque année que dans les investissements, il y a des dépenses qui ont des crédits qui ont dû être réduits pour des retards par exemple, pour des diminutions aussi de coût, tout simplement, et la liste est longue. Donc je vous en épargnerai cette liste.

M. RUFAT : C'est une décision modificative de fin de mandature pas très importante, il y a quand même quelques points sur lesquels je voudrais revenir :

Le premier correspond à cette notion de portages, est-ce que c'est le report de la vente des terrains de l'IUFM ? Puisqu'il était prévu 11 M€ et que ces 11 M€ ne sont pas réalisés ? C'est la moitié des 20 M€ que vous avez cités tout à l'heure de portages de la ville, mais la ville a toujours porté des terrains, donc dire qu'il y a 20 M€ qui vont venir en vente, je ne suis pas sûr que ça soit tout à fait exact, il y a toujours eu des portages, donc ce chiffre de 20 M€ au total n'est peut-être pas le bon à tenir compte sur la période de la mandature. Donc on a 11 M€ qui ne seront pas réalisés alors que vous les aviez prévus, et comme vous êtes de grands prévisionnistes, on peut toujours s'étonner que vous ne l'ayez pas prévu. Est-ce que ce report est lié aux difficultés de commercialisation qui sont entendues sur cette opération ? Est-ce que le promoteur n'a pas rencontré des difficultés et pour l'instant souhaite attendre pour procéder à la vente ? C'est ma première question.

Ma deuxième question, c'est le constat de l'échec, on ne peut pas le nommer autrement, de la gestion de la crèche Coccinelle qui avait été prévue sur la Nationale 20, un espace que l'on avait toujours contesté, que l'on avait trouvé étriqué, manquant d'espaces verts, certes il y avait un espace d'un côté mais c'était quand même assez contraint comme espace, là vous commencez à vous désengager en rompant le bail et en payant des indemnités, si j'ai bien compris il y a 100 000 + 100 000 € de plus, avec deux années de bail à payer, donc vous avez une perte de

200 000 € à payer en tout, qui n'est pas une preuve pour le coup d'une excellente gestion. C'est dommage que vous n'ayez pas profité d'autres solutions qui existaient dans l'environnement, il y avait des pavillons, des opérations immobilières, vous auriez pu inscrire la crèche qui serait en voie d'être terminée aujourd'hui ; c'est dommage que vous n'ayez pas profité de cette occasion.

Ce sont deux éléments que l'on peut remarquer sur cette décision modificative.

M. le Maire : Pas d'autres observations sur la DM 1 ?

Mme BUZELIN : Je voudrais revenir sur les terrains de l'IUFM vendus à Pitch Promotion : je voudrais savoir si dans la promesse de vente il est prévu une date butoir pour le paiement du prix, ou s'il est possible

M. le Maire : Non.

Mme BUZELIN : Cela signifie que Pitch Promotion en est avec vous au stade de la promesse de vente ?

M. le Maire : Oui.

Mme BUZELIN : Cela veut dire que l'acte définitif sera réalisé au bon vouloir de Pitch Promotion, de l'acquéreur ?

M. le Maire : Non, d'un commun accord.

Mme BUZELIN : Donc il y a eu une transaction entre vous ?

M. le Maire : Oui.

Mme BUZELIN : Quel est l'objet de cette transaction ? Parce que 11 M€ représentent quand même une somme non négligeable en termes de trésorerie.

M. le Maire : Oui.

Mme BUZELIN : C'est une avance de trésorerie à l'acquéreur de 11M€, ce n'est pas neutre, je voudrais savoir quelle est la contrepartie pour la ville.

M. le Maire : Les taux d'intérêts sont très bas et c'est quand même moins lourd que s'ils étaient à 5% comme ce serait le cas avec vous.

Mme BUZELIN : Mais vous n'avez pas répondu à ma question. La ville, qu'est-ce qu'elle a offert en contrepartie de surseoir au paiement de la somme de 11 M€ ? Qu'est-ce qu'elle a proposé à Pitch Promotion ?

M. le Maire : Simplement de retarder un peu l'opération.

Mme BUZELIN : Comme ça ?

M. le Maire : Vous savez bien que l'état du marché immobilier n'est pas bon actuellement. Si vous connaissez un endroit où ça marche, dites-le. La politique de Mme Duflot n'est pas très encourageante pour le marché immobilier, bien qu'elle soit dans certains cas inspirée par les promoteurs eux-mêmes ; donc actuellement ça ne se passe pas bien dans l'immobilier dans l'ensemble de la région parisienne et même dans le reste de la France, tout est bloqué. Nous acceptons d'attendre un peu, d'ailleurs nous n'avons pas tellement le choix compte tenu des circonstances.

Mme BUZELIN : Cela veut dire qu'il y a une clause résolutoire ou suspensive ? Si je me mets du côté de Pitch Promotion, je peux dire que si je ne réalise pas la vente d'un certain nombre d'appartements ou de biens, en échange je peux éventuellement repousser ?

M. le Maire : Il y a une promesse de vente et si nous n'acceptons pas de la voir repoussée plus longtemps, ils devront payer un dédit.

Mme BUZELIN : Donc le dédit est envisageable à ce stade ?

M. le Maire : Oui.

Mme LE NEOUANNIC : Autant de questions que de remarques sur le rapport et les commentaires de M. Médan : sur les personnels, l'augmentation est due aussi au fait qu'il y a des équipements qui ouvrent, au GVT, et je pense que c'est normal que celles et ceux qui font tourner la collectivité en notre nom à tous soient dignement traités, et pas

comme l'a fait M. le Maire tout à l'heure en disant que c'était un oubli des services de noter les dates des décisions prises en intersession ; c'est de la responsabilité du Maire et des élus avant tout, et je crois qu'il faut le préciser ; c'est ma première remarque et je trouve que vous devriez faire attention.

Sur le rapport j'ai deux points : depuis plusieurs années, nous avons vu régulièrement, et nous l'avons fait remarquer, même si ce mandat ou le suivant on n'est pas dans les excès du mandat précédent, quand on était à plus de 80 ou 85% certaines années de non investissements entre ce qui était inscrit au budget et ce qui était réalisé, mais on a quand même un vrai écart ; un écart qui certes ne relève pas de la sincérité budgétaire mais parfois de la sincérité politique. Et sur certaines opérations, on voit deux types d'éléments : l'échec sur la crèche, on a été un certain nombre à le dire, M. Rufat l'a rappelé, depuis le début on vous dit que le terrain n'était pas adapté et que les conditions de réalisation ne permettraient pas d'y parvenir, c'était une constante de l'opposition, vous pourriez reconnaître au moins ce point là.

Deuxième élément : je sais que Monsieur le Maire s'interroge pour savoir où le marché de l'immobilier se porte bien, je peux lui indiquer un certain nombre d'endroits, il se porte bien à Berlin par exemple où le logement n'est pas un objet de spéculation mais est utilisé pour loger les gens, et comme ce n'est pas un objet de spéculation, il n'y a pas de crise de l'immobilier, il n'y a pas de crise de la construction, et il n'y a personne qui dort dehors, chacun a un logement. Cela a une autre logique ; je vois bien toute la désespérance de M. le Maire à remarquer et à désespérer du marché de l'immobilier, mais pour moi, en tant qu'élue de la ville, ce qui m'intéresse, et vous le savez M. le Maire, ce n'est pas que l'on fasse des opérations immobilières, mais que l'on crée les conditions pour que les jeunes générations d'Antoniens puissent se loger sur un parc réel et à

venir sur Antony, ce qui n'est pas le cas dans une logique de surenchère immobilière qui crée de plus en plus un appel d'air sur une partie de la population et qui en exclut le plus grand nombre.

Je rappelle qu'en Ile de France, même si Mme NKM ne connaît pas le niveau moyen des revenus des parisiens, je sais qu'ici on le sait, le niveau des revenus en Ile de France des salariés est 1600 €, et à ce prix là, la question qui est posée aujourd'hui comme élu, n'est pas de savoir si l'on va réaliser des opérations, ou comment on va les réaliser mais dans quel but, et est-on capable de dire à la moitié de la population francilienne qui vit avec moins de 1600 € qu'ils auront la possibilité de pouvoir se loger demain sur des opérations à venir sur la ville d'Antony ? C'est plus dans cette optique là aujourd'hui que je regarde votre budget et pas simplement à la louche ou à la cuillère, sinon ça ressemble de temps en temps un peu au jeu du Monopoly. Il y en a qui pensent qu'ils gagnent tout le temps, mais malheureusement parfois à ce jeu là, à la fin, on finit par perdre.

M. le Maire : Merci, mais Berlin n'a pas le même gouvernement que nous !

Mme LE NEOUANNIC : Je parlais de la ville.

M. le Maire : Ne polémiquons pas sur Berlin !

Mme LE NEOUANNIC : La ville de Berlin effectivement n'est pas dirigée par la droite.

M. le Maire : Le gouvernement allemand n'est pas le même que le nôtre non plus.

Mme LE NEOUANNIC : Mais en conseil municipal, on compare de ville à ville.

M. le Maire : Je propose de reparler du budget.

Mme LE NEOUANNIC : Justement il vient d'être voté là-bas.

M. SERIN : Non, je crois que vous avez un peu de retard !

M. le Maire : Revenons au budget. Juste une précision : malgré les échecs que vous nous avez imputés, je vais quand même rappeler le principal : c'est que l'épargne brute que nous avons l'an dernier était de 15,1 M€, et là, avec la révision budgétaire que vous allez voter, elle passe déjà à 16,4 M€. On peut même espérer faire un peu mieux malgré les mesures gouvernementales qui augmentent notre participation à la péréquation de 400.000 €, malgré la baisse de la DGF de 300.000 €, malgré aussi la hausse de dépenses de personnels, en raison essentiellement de la réforme des retraites qui a augmenté de 200.000 € notre charge, et des mesures gouvernementales en faveur des bas salaires - c'est une bonne chose, vous avez raison, mais ça coûte quand même 200.000 € aussi à la ville - Malgré toutes ces mesures, notre épargne brute, notre autofinancement va augmenter de près de 1,5 M€ cette année, voilà ce que je voulais vous dire pour vous rassurer sur l'avenir de la ville.

Voulez vous voter chapitre par chapitre ? Avez-vous le même vote pour tous les chapitres ?

M. RIVET : Oui.

(Vote à main levée : la décision modificative est adoptée par 35 voix pour et 9 voix contre).

**- 2 - Ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2014 –
Remboursements anticipés et mouvements provisoires de dette**

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : J'ai deux questions à poser : en quoi consiste l'étude pour les travaux d'aménagement du quartier Jean Zay pour 36 000 € ? Et quelle est la signification du bail d'entretien de voirie pour 150 000 € ?

M. le Maire : Pour Jean Zay, il ne vous a pas échappé que nous avons conclu un accord avec le gouvernement sur l'aménagement de Jean Zay, un accord qui nous conduit à reconstruire l'ensemble des logements étudiants prévus, c'est-à-dire 1080, d'ici 2019, donc il faut aller vite.

Et concernant l'étude, c'est une étude d'aménagement, la ville va assurer l'aménagement du quartier, ce n'est pas la communauté d'agglomération, c'est la ville, La communauté d'agglomération, par contre, va construire les logements étudiants dans le cadre de cet aménagement.

Sur votre deuxième question, le bail d'entretien de voirie de 150 000 €, c'est de l'investissement, c'est pour pouvoir entretenir les rues de la ville pendant les 4 premiers mois de l'année. Ceci vaut pour tous les domaines d'activités, il faut que la ville puisse investir pendant les 4 premiers mois avant le vote du budget.

Mme LE NEOUANNIC : Une question globale sur l'ensemble des études que vous proposez au vote de cette assemblée : régulièrement l'opposition vous demande d'avoir communication des études qui sont faites, peut-on avoir l'engagement d'avoir communication de ces études ? Parce que c'est un des éléments de l'arbitrage, en tous cas M. le Maire dit régulièrement que les études donnent, les études font... or, ces documents, nous ne les avons pas. Parfois il vaut mieux pouvoir les lire nous-mêmes. On doit pouvoir faire ça.

M. le Maire : Les études que vous voyez ici sont des études qui concernent des rues : comment on reconstruit une rue...

Mme LE NEOUANNIC : L'étude de l'aménagement du quartier Jean Zay, excusez-moi, M. le Maire, ce n'est pas tout à fait cela ! Je n'ai pas envie de me fâcher ce soir, mais il n'y a pas beaucoup d'innocents dans ce dossier et il y a beaucoup de coupables.

M. le Maire : On verra si cette étude est communicable ou pas ; si elle est communicable, elle sera communiquée.

Mme LE NEOUANNIC : Le problème, c'est qu'ici on vote en conseil municipal régulièrement des dépenses pour des études, il n'est pas normal alors qu'on engage des financements publics au nom des Antoniens, que l'ensemble des élus, majorité et opposition, n'aient pas communication de l'ensemble de ces études. Sur un certain nombre de dossiers, à plusieurs reprises, on s'est aperçu qu'il y avait financement d'études et non communication au conseil municipal. C'est un souhait que je voudrais que vous preniez en compte.

M. le Maire : Si les études sont communicables, vous les aurez. Et cela vaut aussi pour la région Ile de France

Mme LE NEOUANNIC : Tout à fait, mais vous aurez remarqué que je ne suis pas membre de l'exécutif au nom de l'opposition de gauche à la Région ! D'ailleurs si vous pouviez m'aider... et tout à l'heure on verra la même chose sur un autre point mais je vous signale que j'ai le soutien de Mme Péresse sur un certain nombre de dossiers, je vous communiquerai la lettre concernant la façon dont Antony gère et attribue ses logements sociaux ! Et j'attendrai avec impatience votre réponse sur ce dossier là.

M. le Maire : Très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 abstentions.)

- 3 - Versements d'acomptes sur subventions avant le vote du budget primitif 2014 et adoption de conventions définissant les modalités d'utilisation de ces subventions à passer avec certaines des associations concernées.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Mme Zerah ne votera pas, ni Mme Devedjian puisqu'elles sont présidentes d'associations concernées par ces subventions.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, Mmes Devedjian et zerah ne prenant pas part au vote.)

- 4 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort à compter de 2014

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Toute une série d'activités non soumises au taux d'effort parmi lesquelles on est bien en mal de trouver la moindre cohérence ! Ainsi nous nous demandons toujours pourquoi les ateliers du Château Sarran, les activités liées à l'animation musicale et culturelle aux ateliers Bourdeau et à la Maison des Arts, ou encore le Club scientifique ne sont toujours pas soumis au taux d'effort ; cela permettrait à un plus grand nombre d'Antoniens de pouvoir y participer, il y aurait ainsi de la justice sociale sur la ville.

Quant aux actualisations proposées, qu'est-ce qui justifie l'augmentation des tarifs pour certaines activités, une augmentation récurrente chaque année, au-delà de l'argument récurrent que « tout augmente » ? Pour certaines activités telles le Poney Club ou le stationnement en surface, vous proposez de ne pas augmenter les tarifs, pourquoi alors proposer d'augmenter les tarifs d'autres activités alors que les français et donc les Antoniens sont confrontés à la crise, à la baisse de leur pouvoir d'achat, alors que le gouvernement a décidé d'augmenter la TVA à compter du 1^{er} janvier 2014 ? Il est aussi du rôle d'une municipalité que de combattre au travers des politiques qu'elle met en œuvre l'austérité et de participer à

un meilleur vivre ensemble. En n'augmentant pas certains tarifs, vous pouviez y contribuer, certes modestement, c'est une occasion ratée.

Enfin une remarque plus ciblée sur la modification des tarifs d'accompagnement scolaire et de loisirs éducatifs proposés par la structure « 1 – 2 - 3 Malins » dans le cadre du dispositif de cohésion sociale. Ainsi, pour une famille non imposable avec deux enfants, il en coûtera pour que ses deux enfants puissent s'inscrire dans l'ensemble du dispositif proposé 230 € par an. Pour une même famille imposable en-deçà de 400 €, il lui en coûtera 335 € par an. Non seulement ces tarifs sont bien trop élevés mais dans le cadre d'un tel dispositif, la gratuité n'est pas un gros mot. Quelle est cette logique qui présuppose qu'en matière d'accompagnement et de loisirs éducatifs, on se doive de rentrer dans un système marchand excluant par là-même de nombreux enfants d'un tel dispositif ?

Mme CHARRIER : A propos de la délibération 4.08 concernant l'augmentation des tarifs du Château Sarran, je rejoins tout à fait Monsieur Meunier : ils avaient déjà augmenté l'an dernier de 3%, ils augmentent cette année de 2%, il y a toujours des hausses consécutives tous les ans, cette hausse n'est pas justifiée et éloigne de plus en plus de ces activités artistiques les enfants dont les familles ont des difficultés financières.

Donc nous demandons que ces activités soient soumises au taux d'effort.

M. RUFAT : Une remarque préliminaire sur le tableau puisqu'il y a des mots qui demandent une interprétation : la création des tarifs, on voit bien, ce sont des tarifs nouveaux, on constate chaque année que vous faites de nouveaux tarifs, mais quand vous parlez de 3% en moyenne, cela veut dire qu'il y a des plus et des moins, et quand il y a « mise à niveau », c'est toujours à la hausse, et toujours une hausse supérieure à

3%, cela peut être 10% voire plus. Alors j'ai des questions pour plusieurs des tarifs :

Sur la 4.03, ce sont les marchés, il y a une augmentation de 3%, j'espérais qu'on allait évoquer à un moment un pallier, là ce n'est pas une question d'alignement ? Parce que si l'on compare à d'autres marchés, on trouve des tarifs plus bas sur des marchés voisins.

Mme MARLET : On a une meilleure qualité.

M. RUFAT : D'accord, mais la qualité n'est pas forcément liée à la taxe qu'on leur fait payer.

M. le Maire : Qu'est-ce que vous proposez ?

M. RUFAT : Vous parlez souvent d'alignement, je dis que là, ce n'est pas un alignement qui est fait, c'est une continuité, vous avez décidé d'augmenter de 3%, mais vous n'avez pas de mise à niveau ; cela pourrait être à la baisse.

M. le Maire : 3%, cela fait 1% d'une année à l'autre.

M. RUFAT : Oui, mais c'est bien une augmentation. En revanche pour le salon des artisans, il y a une augmentation largement au dessus de 3% et ça s'appelle aussi une mise à niveau. Vous augmentez de 14 à 15% le coût des emplacements...

Mme MARLET : Non, pour le salon des artisans, nous étions largement en dessous des tarifs pratiqués partout, et les coûts de montage de ce salon sont de plus en plus conséquents, il faut payer la structure, le chauffage de la structure, cela nous revient très cher et c'est loin d'être rentabilisé par la ville, ce salon des artisans, vous le savez sans doute, même si nous avons eu 40 exposants cette année par exemple ; donc nous l'avons remis à niveau effectivement, mais on est encore un peu en dessous des salons des artisans qui sont équipés de façon identique, car beaucoup de salons des artisans sont en plein air et exigent moins d'installations que nous.

M. RUFAT : Pour cette installation, vous avez le coût et donc vous connaissez le différentiel que supporte la ville ?

M. le Maire : Oui.

Mme MARLET : Je ne pourrais pas vous le dire comme ça mais je pourrai vous le communiquer.

M. le Maire : Il est très élevé.

M. RUFAT : Ce sera bien que ce soit transparent.

Une question sur les équipements sportifs : De temps en temps, quand il y a des choses intéressantes il faut le souligner, il y a des tarifs qui n'augmentent pas. Les étudiants et les moins de 16 ans par exemple ont des tarifs inchangés, je le souligne, ce sont des tarifs stables, en revanche pour les adultes c'est plus 5%.

M. le Maire : C'est une moyenne.

M. LE LAMER : Oui, mais nous avons pris la décision de limiter les augmentations, là ce n'est que 5%, les dirigeants du tennis club voulaient un peu plus.

M. RUFAT : C'est bien de résister parfois aux demandes.

Mme LE NEOUANNIC : Sur le tennis, vous dites que les dirigeants voulaient plus de 5% ? Ils voulaient combien ?

M. LE LAMER : Il y a différents tarifs, il y a des locations à l'heure, des locations à l'abonnement, etc, cela allait entre 3 et 10%.

M. RUFAT : Sur la 14, pour 1 – 2 – 3 Malins, vous avez rajouté deux tranches pour un 4^{ème} enfant et un 5^{ème} enfant, là pour le coup, je pense que la logique du taux d'effort devient de plus en plus évidente ; en effet, on commence à avoir quelque chose qui n'est pas très simple à comprendre ; Le taux d'effort, c'est très simple, on a un taux qui est variable selon les familles imposables, non imposables, etc... avant il n'y avait que 9 tarifs, maintenant il y en a 15 différents, et donc l'idée de faire une simplification, une évolution, et éviter les effets de seuil est une

logique à reprendre ; vous aviez pris cette logique en début de mandature avec le taux d'effort, ici cela devient de plus en plus évident.

Mme DEVEDJIAN : Sur 1 – 2 - 3 Malins, nous nous sommes calés sur un tarif peu coûteux et clair pour les familles, parce que contrairement à ce que vous pensez, le taux d'effort est une notion qui est difficile à anticiper. Donc nous sommes convenus avec l'association Pierre Kohlmann d'avoir des tarifs extrêmement lisibles pour les familles, ils peuvent payer au trimestre voire au mois, c'est une inscription à l'année mais le paiement est différé et c'est très clair et simple comme anticipation ; c'est pour cela que nous avons des chiffres ronds, et cela n'a pas bougé, il n'y a pas d'augmentation ; et si l'on a augmenté au 4^{ème} et au 5^{ème} enfant, c'est parce qu'il arrive que dans certaines familles avec 4 ou 5 enfants, ce taux là demande un effort vraiment important ; passer au taux d'effort est une mécanique qui n'est pas encore accessible à beaucoup de familles.

M. RUFAT : On peut entendre cela mais il y a une progressivité qui est permise avec ce taux d'effort qui est plus grande quand on passe de 3 à 4 enfants que ce que vous avez mis là.

Mme DEVEDJIAN : On avait calculé un taux d'effort extrêmement spécifique pour arriver à des tarifs qui soient très bas d'une part et qui ne sont pas du tout des tarifs de centres de loisirs classiques ; et d'autre part avec des chiffres simples, parce que là c'est très simple, c'est 30 €, 20 €, si vous arrivez à 3,40 par mois, les gens n'y comprennent plus rien.

M. RUFAT : Je pense qu'on peut rester lisibles et simples en faisant une progressivité qui respecte mieux ce que vous faites dans le taux d'effort.

Mme DEVEDJIAN : Il y a eu une concertation faite avec les enseignants, les familles et les professionnels du quartier.

M. RUFAT : Si avec le taux d'effort vous pouvez faire une dégressivité plus grande, cela pourrait s'appliquer ici aussi.

M. EDOUARD : Concernant la 4.15, les tarifs du nouveau Sélect : avant-hier soir, j'entendais Mme Rolland dire au conseil des jeunes citoyens que côté tarifs rien ne changeait, rien ne change sauf que le tarif enfants a été supprimé.

Mme ROLLAND : Ce qui a changé, ce sont les tarifs des CML...

M. RUFAT : Non, on parle du tarif individuel enfants pour le Select. C'était présent avant et ça n'apparaît plus. C'est l'inconvénient des commissions qui ne se font pas, on est obligé de faire cela en conseil municipal.

Mme DEVEDJIAN : Je pense que c'est une erreur.

M. EDOUARD : L'année précédente, le tarif enfants était entre le tarif Orange et les tarifs du 11, et là il n'apparaît plus.

Mme ROLLAND : Je vais me renseigner.

M. SERIN : Cela veut dire que ça n'a pas changé.

M. EDOUARD : Cela veut dire que les enfants qui ne sont pas au tarif Orange payent maintenant le tarif réduit à 5.50 au lieu de 4 € ; si c'est ça votre conception de la famille...

M. SERIN : Je vous ai dit que ça n'avait pas changé, cela veut dire qu'il n'y a pas d'augmentation, alors ne prenez pas votre air agressif pour me répondre de la sorte, moi je ne suis pas agressif avec vous, je vous respecte, et je vous ai toujours respecté.

M. EDOUARD : Il ne me semble pas avoir été agressif.

M. e Maire : L'incident est clos, et Mme Rolland a la parole.

Mme ROLLAND : Aucun tarif ne change sauf un, c'est celui des CML qui passe de 2.50 à 3 €. Pour le reste, je n'avais pas remarqué que le tarif enfants avait disparu, mais normalement il n'y a pas de changement.

M. le Maire : S'il n'est pas inscrit, cela veut dire qu'il reste comme il est ; on maintient le tarif existant.

M. RUFAT : Il y a les apprentis aussi dont le tarif a changé ; il passe de 3 à 4 €. Il n'y a pas que les CML.

M. le Maire : Donc vous ne voterez pas la délibération.

Voulez-vous voter tarif par tarif ?

(Vote sur les droits de voirie : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les équipements sportifs : 35 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions.

Vote sur les marchés forains et les marchés de Noël : 35 voix pour, 9 contre.

Vote sur les concessions funéraires : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les taxes funéraires : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les tarifs du site cinéraire et le Columbarium : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les salles municipales : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les ateliers du Château Sarran : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les activités culturelles : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les tarifs liés à l'Espace Jeunes : unanimité.

Vote sur les activités liées à l'animation : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur le Club scientifique : 35 voix pour, 9 voix contre.

Vote sur les participations des centres de vacances : 41 voix pour, 3 abstentions.

Vote sur les structures d'accompagnement scolaire : 41 voix pour, 3 voix contre.

Vote sur le cinéma : 35 voix pour, 9 abstentions.

Vote sur la ludothèque : 35 voix pour, 3 abstentions, 6 contre.

Vote sur la médiathèque : 41 voix pour, 3 abstentions.

M. le Maire : Comme le reste est inchangé, nous ne votons pas

- 5 - Octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour la réalisation de trois emprunts destinés à financer l'acquisition de 6 logements situés au 18 rue d'Arras à Antony.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE NEOUANNIC : Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas contre ces garanties d'emprunt car nous pensons que nous avons besoin d'un parc locatif social qui se développe sur la ville, mais vous connaissez néanmoins notre ancienne réclamation sur la constitution d'une commission pour l'attribution des logements sociaux. C'est une demande collective qui est souvent émise par ceux qui sont dans l'opposition ; c'est le cas de Mme Péresse à la Région pour le contingent des logements à la Région Ile de France, qui dans ce cadre là a à plusieurs reprises appuyé l'idée que l'ensemble des conseillers régionaux de son groupe soutiennent cette idée de constitution d'une commission où siègeraient des représentants des associations de locataires et des représentants de l'opposition. Je pense que dans un cadre d'un bon fonctionnement de la démocratie aujourd'hui il serait nécessaire que nous obtenions enfin, puisque c'est une demande que l'on fait depuis plus d'une dizaine d'années, la constitution de cette commission.

Donc à ce titre là, nous vous interrogeons M. le Maire pour savoir si vous pourriez enfin répondre positivement à cette demande.

M. le Maire : C'est Antony Habitat qui a cette mission et nous ne pouvons pas intervenir dans la gestion d'Antony Habitat ; mais en revanche, s'agissant de la délibération que nous avons, il s'agit de la garantie communale pour 3 emprunts concernant l'achat de 6 nouveaux logements PLS rue d'Arras, je vous informe quand même que cela portera le nombre de nos PLS à 107, on est actuellement à 101 et on

passera à 107, avec 53 PLAI et nous avons 5109 logements en PLUS ; donc quand j'entends dire qu'il n'y a que des PLS et pas de logements PLUS, c'est faux, je tiens à rétablir la vérité : à Antony il y a 98% de logements PLUS et seulement 1% de logements PLS.

Nous avons des centaines de logements PLUS qui ont des loyers inférieurs au plafond PLAI, il y en a même un millier, sur 5109 logements PLUS, il y a un millier de logements à bas loyer qui valent des PLAI, c'est une information qu'il faut avoir. C'est à moins de 4 euros le mètre carré, c'est extrêmement bas, pour des logements de qualité.

Mme LE NEOUANNIC : Pourrait-on avoir une réponse à la question que je vous ai posée ?

M. le Maire : Non puisque j'ai dit que c'était une commission qui fonctionnait dans le cadre d'Antony Habitat.

Mme LE NEOUANNIC : Antony Habitat n'est pas quelque chose de séparé de la ville ; il est dirigé par un élu municipal de la majorité, la majorité demande régulièrement au conseil municipal -et c'est normal- de voter des garanties d'emprunt, à chaque fois qu'on vous pose une question sur un certain nombre de dossiers, vous nous dites : ce n'est pas nous, c'est quelqu'un d'autre. Quand c'est la communauté d'agglomération, ce n'est pas nous, mais vous êtes quasiment tous à siéger à la communauté d'agglomération ! C'est à mon avis se moquer de la démocratie et des citoyens d'oser dire cela ! Vous pouvez me dire non, c'est votre droit, M. le Maire, mais répondez clairement à la question et pas en vous défaussant sur quelque chose qui est aujourd'hui de l'ordre de l'enjeu politique ; c'est votre façon de vouloir faire fonctionner le conseil municipal.

M. le Maire : Et M. Huchon avait répondu quoi à Mme Péresse ?

Mme LE NEOUANNIC : Nous verrons en Conseil Régional la semaine prochaine, en tous cas je me permettrai de répondre et de dire à Mme

Pécresse la façon dont vous traitez l'opposition quand elle demande à être mieux traitée par la majorité.

M. FIE : Une petite précision : il y a une commission d'attribution avec un représentant ou une représentante de locataires, mais qui comme par hasard était présente dans votre liste aux dernières élections municipales. C'est ce qu'on appelle le pluralisme !

Mme BUZELIN : Je voudrais savoir pourquoi ces logements ne sont pas en PLAI mais en PLS car lors de la commission éducation, on a évoqué la situation des logements des Bas-Graviers et Mme Devedjian nous a dit que manifestement il y avait des difficultés à trouver des locataires remplissant les conditions PLS.

Mme DEVEDJIAN : Non, nous avons parlé simplement des grands logements ; pour les petits nous n'avons aucun problème. On a parlé des grands logements car avec les garanties d'emprunts, on arrive à des loyers élevés par rapport au taux plafond des PLS. C'est le problème des logements sociaux, vous avez des taux très encadrés en matière de plafond et de plancher mais vous avez des loyers qui tombent automatiquement en fonction des emprunts, et dans les grands logements on arrive à des loyers trop élevés pour les gens qui rentrent dans ces plafonds, mais uniquement sur les grands.

M. EDOUARD : Juste une précision : il y a des personnes qui ont 2.000 € de retraite, et malheureusement avec 2.000 € de retraite ils ne peuvent pas se loger dans le privé ; ils ne passent pas non plus en PLS, il leur faut des logements en PLUS.

M. le Maire : Je vous rappelle, Mme Buzelin, que nous avons 1.000 logements équivalents PLAI, et seulement 101 logements PLS. Ce n'est pas assez, nous avons besoin de logements intermédiaires, de PLS, et avoir 6 logements de plus, ce n'est pas un luxe.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 3 abstentions.)

- 6 -Remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Nous en avons parlé en commission d'urbanisme, Mme Devedjian nous a expliqué qu'il s'agissait d'un retard de paiement de taxes d'urbanisme lié à un retard d'avancement d'un projet. Nous avons aussi compris qu'il s'agissait du propriétaire du passage entre le parc Bourdeau et la rue Mounié, et donc j'ai deux questions :

- D'une part pouvez-vous nous assurer que c'est une remise des pénalités de retard et qu'il y aura bien paiement des taxes d'urbanisme ?
- D'autre part qu'il n'y a pas de transaction qui ne dirait pas son nom entre l'achat du passage Bourdeau-Mounié et la remise de ces pénalités ?

Mme DEVEDJIAN : Il n'y a aucune liaison et j'ai fait une erreur en commission ; j'ai dit qu'il n'avait pas encore payé les taxes, en fait il les a payées, ce sont juste les pénalités de retard sur lesquelles il a demandé une remise au trésorier qui lui a accordée parce qu'en fait il est de bonne volonté, simplement ses travaux ont pris du retard. Le trésorier-payeur nous a demandé de lui accorder la remise des pénalités de retard, ce n'est pas nous qui le décidons. Mais il a effectivement payé les deux tranches de sa taxe, et d'ailleurs la deuxième sans pénalités puisqu'il l'a payée à l'heure.

M. le Maire : Nous avons reçu une lettre du trésorier principal de Puteaux nous conseillant d'accepter ; nous pouvons vous rassurer.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 7 - Approbation de la mise en concordance des anciens cahiers des charges du lotissement des Fleurs et du lotissement du Clos du Moulin avec le Plan Local d'Urbanisme.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : La commission d'urbanisme a été éclairante aussi sur ce sujet, Mme Devedjian a levé les imprécisions topographiques qu'il y avait sur le lotissement des Fleurs, en particulier la zone UAa qui n'apparaissait pas clairement sur les plans annexés puisque l'ovale était inexact ; le fait de faire rentrer dans le droit commun du PLU et dans les documents d'urbanisme ces lotissements nous semble une bonne chose, il nous semble même que cela pourrait être étendu dans la mesure du possible aux autres lotissements d'Antony ; on a parlé du lotissement des Sports et du lotissement du Parc de Sceaux...

Mme DEVEDJIAN : La loi est très claire là-dessus : si le lotissement existe réellement, c'est-à-dire si l'assemblée générale des co-lotis se réunit régulièrement, si elle existe vraiment et si elle demande l'intégration de son cahier des charges au PLU, c'est quasiment de droit ; nous l'avons fait pour le Parc de Sceaux et pour les lotissements qui nous l'ont demandé en 2008 quand il y a eu le vote du PLU, sur cela il n'y a pas à revenir. Ce sont des lotissements qui existent vraiment. Le problème de ces deux lotissements c'est qu'ils sont anciens et à part ce qu'il y a dans la promesse de vente où l'on annexe toujours les pièces anciennes, le cahier des charges ne s'applique plus du tout.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 8 - Adoption d'un avenant au protocole transactionnel passé avec la SCI du 8 Avenue de la Division Leclerc pour la construction du cinéma.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Quartier du Noyer Doré : Adoption de l'avenant n° 7 à la Convention de Rénovation Urbaine

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : On a bien compris que vous demandiez une prorogation pour finir de financer les opérations en cours ; pensez-vous utiliser cette prorogation pour commencer la réhabilitation ou la destruction de la Tour Scherrer ? Sinon, dans quel cadre l'envisagez-vous ?

Mme DEVEDJIAN : Nous sommes effectivement en discussion avec l'ANRU sur une prolongation des démolitions qui pourraient terminer cette rénovation urbaine, et notamment sur la Tour du 6 parce que la réhabilitation -Antony Habitat a mené des études- coûte extrêmement cher. Vous l'avez d'ailleurs vu pour le bâtiment A de la RUA, la réhabilitation d'un bâtiment de cette époque là coûte beaucoup plus cher pour être aux normes d'aujourd'hui qu'une démolition-reconstruction à la collectivité. Pour l'instant nous avons apporté les pièces du dossier à l'ANRU et nous n'avons pas de réponse de leur part, donc aucune décision n'est prise, c'est tout ce que je peux vous dire. Mais ce n'est pas le fond du dossier, le fond du dossier, ce sont plutôt les subventions qui restent à nous être payées.

M. RUFAT : J'avais la même question : cela veut dire que la démolition de la tour Scherrer pourrait intervenir dans l'année ?

Mme DEVEDJIAN : Non, il faut faire des relogements, ça ne se fait pas dans l'année, c'est long, il faut reconstruire, avoir un plan rapide de reconstruction des logements sociaux démolis, tout cela est sur la table et c'est Antony Habitat qui a porté le dossier à l'ANRU et nous attendons leur réponse. Ce qui est sûr, c'est que les locataires de la Tour 6 voudraient bien savoir ce qui va leur arriver ; pour l'instant l'immeuble est dans une dégradation vraiment importante, on ne peut pas se lancer dans une réhabilitation si l'on n'a pas l'assurance que l'ANRU la soutient et on ne peut pas se lancer dans une démolition si on n'a pas l'assurance que l'ANRU la soutient ; on est en stand by et on aimerait bien avoir une réponse, que ce soit oui ou que ce soit non, que l'on puisse savoir ce qu'on peut faire.

M. MEUNIER : Sur le sujet de la Tour Scherrer, j'aimerais savoir vers quelle hypothèse vont vos préférences : démolition ou réhabilitation ? Parce que hier, en conseil d'administration d'Antony Habitat, M. le président a eu l'honnêteté de donner sa préférence : il préfère la démolition.

Mme DEVEDJIAN : Oui, la démolition nous semble beaucoup plus durable que la réhabilitation, c'est exactement comme pour la RUA, c'est très coûteux et on n'arrivera jamais aux mêmes performances, qu'avec un bâtiment nouveau. Mais là encore la décision n'est pas prise.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 3 voix contre)

- 10 - Secteur La Fontaine : adoption d'une convention de répartition financière et de gestion partagée de la voie de chantier avec le Conseil Général du Val de Marne.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE NEOUANNIC : Sur la réouverture de la Bièvre, c'est un dossier que l'on suit les uns et les autres à travers le SIAAP, donc ce n'est pas une découverte, c'est un travail engagé depuis de longues années, je pense que ce n'est pas une heureuse découverte.

M. LE LAMER : C'était pour donner le timing.

M. le Maire : La concordance des travaux est un heureux hasard qui va nous faire économiser environ 150 000 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 11 - Complexe sportif La Fontaine : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme COLMEZ : Si j'ai bien compris, les eaux usées n'iront plus dans les eaux pluviales.

M. LE LAMER : On parle d'eaux de ruissellement, pas d'eaux usées.

Mme COLMEZ : Elles seront toutes absorbées dans la terre ?

M. le Maire : C'est ça, absolument.

Mme BUZELIN : Quel est le montant de la subvention attendue ?

M. LE LAMER : Environ 130.000 €.

M. le Maire : 134. 000 € exactement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 12 - Acquisition par la ville d'une parcelle de terrain de 12 mètres carrés cadastrée BG N° 361, nécessaire à la régularisation de l'alignement de la rue Mirabeau à Antony.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 13 - Acquisition par la ville des places de parking extérieures du
Centre Commercial Fontaine Mouton situées Allée du Nil à Antony.**

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Il y a une délibération modifiée, on a vu que les plans étaient d'une jolie couleur mais finalement pas si clairs que cela, et donc on acquiert les parkings ; les trottoirs restent la propriété de l'ensemble de la copropriété ? La ville est propriétaire partiellement des trottoirs puisque nous sommes dans la copropriété ?

Mme MARLET : Oui, puisque la ville fait partie de la copropriété.

M. RUFAT : Donc les rampes d'accès seront sur les parkings actuels ? Je n'ai pas très bien compris pourquoi on avait besoin d'acquérir les parkings pour faire des rampes d'accès.

Mme MARLET : On n'a pas besoin d'acquérir les parkings pour faire des rampes d'accès mais la copropriété n'avait pas les moyens de mettre en état ses parkings, ils seront remis en état et surtout entretenus, nettoyés etc... par la ville.

M. RUFAT : Et la chaussée ?

Mme MARLET : Oui.

Mme DEVEDJIAN : Pour mémoire, de l'autre côté, les trottoirs sont également à la copropriété mais ils ont été refaits par la ville dans le cadre de l'aménagement de la place des Bâconnets parce que la copropriété ne pouvait pas les faire.

M. MEUNIER : Est-ce que ces places de stationnement seront payantes ou resteront gratuites comme c'est le cas aujourd'hui ?

Mme DEVEDJIAN : Nous allons probablement faire le même système que sur la place des Bâconnets, à savoir mettre en zone blanche, ce qui permet aux commerçants de s'y garer sans problème, et aux clients aussi. Cela évite les voitures ventouses, et en même temps cela reste gratuit, il suffit de mettre un disque et de le retourner si besoin deux heures après.

M. MEUNIER : Puisqu'on parle du centre commercial Fontaine-Mouton, un arrêté municipal interdit la vente d'alcool à partir de 20h30 ; on peut le comprendre, je ne critique pas la chose, mais ça pose un véritable problème de viabilité au niveau de la petite supérette de ce centre commercial ; je sais que le gérant vous a interpellés pour trouver une solution...

M. SERIN : Nous essayons de trouver des solutions pour réorienter son commerce ; j'ai discuté pas mal avec lui et je dois aller le revoir à ce sujet. Il y a aussi des problèmes de serrurerie. Mais c'était important pour le quartier que cesse la vente de boissons alcoolisées après 20h. Il en est tout à fait conscient mais il faut qu'on trouve des solutions avec lui pour réorienter son commerce.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 14 - Acquisition par la ville de deux parcelles de terrain de 88 mètres carrés au total cadastrées ON°228 et ON° 230 nécessaires à la régularisation de l'alignement de l'avenue Aristide Briand à Antony.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : C'est un peu le contraste par rapport à la délibération précédente ; tout de suite on vient d'acquérir pour 1€ symbolique 350

mètres carrés, qui ont une utilité pour les Antoniens, et ici vous nous proposez l'achat à la Franco-Suisse d'une bande de deux mètres de large alors que le trottoir est particulièrement vaste à cet endroit là, que la zone concernée est déjà dans la voirie, la superficie est de 88 mètres carrés, mais ça fait quand même 5000 €.

Vous nous dites que vous êtes obligés d'accepter l'estimation de France Domaines, pourtant dans le cadre de l'allée du Nil, l'estimation de France Domaines était à 100.000 € et ça ne vous a pas empêchés de faire une négociation au bras de fer, avez-vous dit, pour arriver à l'euro symbolique ; donc là, qu'est-ce qui vous empêchait de faire une négociation pour avoir un prix différent ? D'autant que les Domaines mentionnent dans leur avis, à côté de la valeur vénale qui le détermine, je cite : « l'emprise n'a plus qu'une valeur résiduelle très réduite ».

M. le Maire : C'est la loi.

M. EDOUARD : Monsieur le Maire, vous parlez de la loi, vous sous-entendez qu'il y a une décision du Conseil Constitutionnel qui apparaît aussi dans ce qu'on a vu en commission d'urbanisme, mais le Conseil Constitutionnel ne censure que l'acquisition à prix gratuit, et pas du tout à prix négocié.

Enfin, même à supposer que votre argumentation juridique soit pertinente, ce qui reste à démontrer, rien ne nous oblige à acheter cette bande de terrain. Mme Devedjian disait en commission : « mais si on ne la rachète pas, ils vont pouvoir y mettre n'importe quoi comme des bacs à fleurs », moi je pense que la ville n'a pas à faire un cadeau de 5.000 € à la Franco-Suisse pour une bande de terrain que la ville utilise, s'ils veulent mettre des bacs à fleurs, qu'ils en mettent, grand bien leur fasse !

Mme MARLET : Je voudrais mettre les choses au point pour les Bâconnets : nous n'avons pas du tout eu une négociation difficile, vous

parlez de « bras de fer », non, c'est la propriété qui nous a demandé d'acheter les places.

M. EDOUARD : Je n'ai fait que reprendre les termes de Mme Devedjian à la commission urbanisme, je vous laisse régler le problème entre vous !

Mme DEVEDJIAN : J'ai dit en effet que ça n'avait pas été facile, on s'y est repris à plusieurs fois.

Mme LE NEOUANNIC : On aurait aimé savoir en effet quel est l'argument. Soit c'est dur d'un côté, soit ça ne l'était pas, en tous cas je partage complètement ce que vient de dire M. Edouard : je n'ai pas le sentiment que la société SCI Résidence Franco-Suisse aille jusqu'au Conseil Constitutionnel pour réclamer son dû de 5.000 €; sinon, je ne connais pas bien, je sais que la crise de l'immobilier dont parle M. le Maire est dure mais pas à ce point là ! Donc j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi là, il n'y a pas de négociations, ça pourrait peut-être être dur mais encore, vu le nombre de permis de construire signés régulièrement dans le secteur, j'ai le sentiment que s'ils veulent mettre des bacs à fleurs d'un côté ou s'ils veulent le céder à l'euro symbolique de l'autre, ça devrait pouvoir se faire facilement. Je me rappelle d'une autre opération réalisée il y a quelque temps où ça leur a permis de construire un étage de plus avec l'achat par la ville d'une bande de 50 centimètres de large, je comprends votre souci de soutenir l'activité immobilière à Antony mais peut-être peut-on obtenir que ça ne se fasse pas, même symboliquement, au prix des deniers publics ?

Mme DEVEDJIAN : Franchement la jurisprudence est très claire : depuis la loi de 2008 ou 2009, on n'a pas le droit d'acquérir des alignements à l'euro symbolique, et tous les particuliers et toutes les personnes morales, quelles qu'elles soient, quand on fait droit à un alignement, on paye le prix demandé par les Domaines, c'est la loi. On est ici pour appliquer la loi et on l'applique scrupuleusement.

M. le Maire : On n'a jamais négocié, en aucun cas jusqu'à présent, avec les riverains qui étaient de fait expropriés, on n'a jamais négocié là-dessus ; la seule chose qui fasse qu'on achète à l'euro symbolique, c'est parce qu'on a débarrassé la copropriété d'une charge d'entretien qu'elle n'avait pas les moyens d'assumer. Mais dans tous les cas, vous pouvez regarder, on est obligé de payer ; ou alors on se passe de trottoirs.

Mme LE NEOUANNIC : Donc si je comprends bien, vous êtes durs avec les pauvres, et vous êtes gentils avec les plus riches !
C'est ce que j'en conclus avec la délibération précédente.

M. le Maire : On aurait pu aussi ne pas reprendre les parkings.

Mme COLMEZ : Lorsque la Franco-Suisse a acheté le terrain, elle savait qu'il était frappé d'alignement, elle l'a acheté frappé d'alignement ?

M. le Maire : Oui mais la loi est la loi.

Mme DEVEDJIAN : Ils le savent, ils savent qu'ils sont obligés de le recéder à la ville, et en plus ils ont des droits à construire ; les droits à construire sur la superficie frappée d'alignement sont réintégrés, et c'est la loi maintenant depuis 2008 ou 2009, je vous donnerai le texte, on ne peut plus acquérir à l'euro symbolique alors qu'avant c'était systématique.

M. le Maire : Le jour où ce sera votre propriété qui sera en cause, vous ne direz plus cela. C'est la loi.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 voix contre.

- 15 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire d'Antony de déposer une demande de permis de démolir concernant le gymnase COSOM situé 100 rue Adolphe Pajeaud à Antony, sur une propriété communale, cadastrée section AS 195.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Avec cette délibération, nous actons quasiment en quelque sorte l'acte final du projet que vous portez sur le terrain de l'ex IUFM Val de Bièvre, projet qui, je le rappelle, a consisté à vendre des terrains à vocation publique à un promoteur privé pour y édifier essentiellement des logements privés ; un projet qui démontre bien la conception que vous portez depuis maintenant 30 ans de l'aménagement de notre ville et que Patrick Devedjian avait résumée ainsi : « Faire d'Antony un petit Neuilly ».

Mme DEVEDJIAN : Il ne l'a jamais dit !

M. MEUNIER : Un autre projet était possible consistant à garder à ces terrains leur vocation publique par la mise à disposition de tous les Antoniens du bâtiment principal de l'ex IUFM Val de Bièvre, en parfait état au moment de sa fermeture ; création d'un centre technique municipal, salles à disposition permanente pour les associations, les idées ne manquent pas.

Une délibération qui se garde bien également d'évoquer le rapport du commissaire enquêteur sur le projet de construction porté par la société Pitch Promotion. Dans la mesure où, je n'en doute pas, le projet que vous portez forme un tout cohérent pour vous, c'est bien dommageable. Dommageable car si le commissaire enquêteur approuve ce rapport et votre projet dans ses grandes lignes, il n'en formule pas moins une réserve sur l'aménagement de la rue Pajeaud, demandant que soit lancée immédiatement l'étude de réaménagement de cette rue avec pour objectif minimum la création d'une contre-allée desservant toutes les entrées et sorties du projet, maintien des bandes de stationnement sur les deux trottoirs opposés de la rue Pajeaud, la possibilité aux voitures sortant de la contre-allée de prendre la rue Pajeaud dans l'un ou l'autre sens ; la création d'une piste cyclable. Des demandes qui, si elles

nécessitent un élargissement de la rue Pajeaud, vous obligeront alors, comme le note le commissaire enquêteur, à rectifier la largeur du terrain vendu à la société Pitch Promotion. Où en est-on de cette étude ?

Mais surtout une délibération dont le rapport laisse transparaître le véritable objectif poursuivi par la démolition du COSOM : la création d'une fosse de plongée, équipement sportif surdimensionné et coûteux dont vous avez bien du mal à justifier le besoin pour une seule ville telle que la nôtre et dont les coûts sont disproportionnés : 5,8 M€, une somme pas très éloignée du coût de la reconstruction du cinéma Le Sélect, 7 M€, qui aurait bien pu être utilisée à la réalisation de projets à destination de l'ensemble des Antoniens, comme la création de nouvelles crèches par exemple. Puisque ce projet est financé par la ville, quel est le besoin pour la ville d'avoir une fosse de plongée, sachant que les pratiquants sont tout au plus au nombre de 150 sur la ville ? Aucun.

Conscients qu'il est difficile de justifier la création d'un tel équipement par les besoins uniquement sur Antony, vous vous justifiez ainsi dans une précédente délibération : « considérant l'insuffisance d'équipements en la matière en région parisienne... ». Outre le fait que vous ne joignez aucune étude à une telle affirmation, si tel est le cas, alors ce n'est pas à la ville de financer un tel équipement mais au Conseil Général des Hauts de Seine, Conseil Général qui a du reste bien financé la construction de la fosse de plongée de Villeneuve La Garenne.

Vous l'aurez donc compris, nous voterons contre cette délibération.

Mme BUZELIN : Malencontreusement j'ai laissé ma voiture mardi soir, les grilles ont été fermées vers 23h ou minuit, je pensais que ça restait ouvert, je suis donc allée la rechercher mercredi soir et j'ai vu qu'il y avait une activité de danse, de gym avec pas mal de monde dans ce COSOM, et je m'inquiétais de la destruction d'un outil, d'une salle qui est parfaitement en état et qui sert... C'était entre 19h et 20h et je vous

assure qu'il y avait des cours de gym ou de danse, je ne sais pas exactement, avec au moins une trentaine de personnes, et manifestement c'est un équipement qui est utilisé et dont les Antoniens ont besoin. Je trouve un peu dramatique de détruire un équipement qui est utilisé, qui est en état de fonctionner pour un projet immobilier peut-être hypothétique.

M. DOVA : Je ne voudrais pas que notre collègue Meunier fasse une déprime concernant l'aménagement de la rue Pajeaud. M. L'Huillier, vous le connaissez, c'est le président de l'association des habitants du quartier Pajeaud, un homme très bien, a écrit au Président du Conseil Général, pour lui demander et attirer son attention, et sa lettre est parfaitement correcte, elle ne met pas en doute les intentions du Conseil Général, il demande si on envisage, à la suite de ces travaux-là et de l'opération immobilière qui va se faire, des mesures concernant l'aménagement de la rue Pajeaud. Et le Président du Conseil Général a répondu à M. L'Huillier –et il a eu la gentillesse de m'adresser une copie de la lettre- disant que cela ne lui avait pas échappé, et que effectivement des modifications importantes devraient être faites sur le parcours, et que dès ce mois-ci il était demandé aux services du Conseil Général qui s'occupe de la voirie, des routes et des circulations, de mener à bien et rapidement une étude, et qu'il se ferait un plaisir de la communiquer à M. L'Huillier.

M. LE LAMER : Pour répondre à Mme Buzelin, je suis ravi que vous ayez constaté que ce COSOM était très utilisé. Heureusement ! Je suis d'accord avec vous, mais là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est quand vous dites qu'il est en parfait état de fonctionnement ; vous devriez non seulement regarder mais surtout y entrer, car suivant qu'on y fait de la danse ou du basket, il y fait soit trop chaud soit trop froid, les portes ne ferment pas, les gens font contre mauvaise fortune bon cœur car il n'y a rien d'autre, par contre lorsqu'il sera détruit, bien évidemment les

associations qui y vont seront relogées dans des espaces sportifs de meilleure qualité.

M. le Maire : En particulier au gymnase Pajeaud qui sera juste terminé au moment où on démolira le COSOM. Vous savez que le gymnase de l'école Pajeaud a été démolit, il faisait 200 mètres carrés. Il est remplacé par un nouveau gymnase qui, lui, fera près de 800 mètres carrés, soit 4 fois plus grand et qui sera parfaitement adapté pour recevoir les clubs qui actuellement fréquentent le COSOM. Il sera terminé juste au moment où on démolira le COSOM, c'est prévu.

Madame Buzelin disait qu'on manquait de gymnases, vous voyez que ce sera le contraire.

Mme BUZELIN : C'était dans le quartier, je m'inquiétais des personnes qui actuellement fréquentent ces locaux, j'ai visité ce COSOM il y a deux ans, il était utilisé à l'époque par les professeurs de l'IUFM et par des étudiants, il me paraissait en parfait état, et les professeurs qui animaient les activités sportives ne comprenaient pas qu'un jour on puisse détruire cet équipement.

M. LE LAMER : Je tiens à votre disposition toutes les fiches que reçoit le service des sports qui est très souvent sollicité pour des interventions variées sur cet équipement ; je tiens à votre disposition les fiches de réclamation des associations qui l'utilisent.

M. le Maire : Je pensais que vous seriez sensible à cet argument, Mme Buzelin, visiblement pas.

Mme BUZELIN : Pour comparer, je fais de la gymnastique le samedi matin à Tabarly, la salle réservée à la gymnastique n'est pas extraordinaire, elle est petite par rapport au nombre de personnes qui viennent.

M. le Maire : Vous parlez de la salle de danse ?

Mme BUZELIN : Oui.

M. le Maire : C'est une salle de danse et ce n'est pas fait pour la gymnastique.

Mme BUZELIN : Elle n'est pas très grande.

M. le Maire : Vous irez à Pajeaud, vous aurez une grande salle de 500 mètres carrés, ça ira mieux !

Mme BUZELIN : Nous avons avant une salle beaucoup plus adaptée en termes de surface ; là on a récupéré une salle qui est petite, qui en termes de chauffage est moyennement adaptée, c'est un peu compliqué d'ouvrir une fenêtre, etc... Je trouve que le service est moins bien qu'auparavant.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 voix contre)

- 16 - Transfert d'office dans le domaine public communal de la rue Paul Cézanne, de l'Allée Pierre Loti, de l'Impasse des Saubergeaux et du Chemin des Demoiselles Melson.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Il y a une demande que j'ai oublié de faire en commission : il doit y avoir d'autres voiries qui sont privées et qui sont susceptibles de rentrer dans cette liste, est-ce que vous pourriez nous donner la cartographie de ces voiries ?

M. le Maire : On pourra le faire, oui. Il y a l'Allée des Fontenelles par exemple qui est sur les rangs et qui passera peut-être au prochain conseil si nous avons tous les éléments. On va voir. Il y a encore quelques rues mais de moins en moins quand même ; on commence à ratisser la plupart des rues et on se rend compte qu'il y a beaucoup de travail et beaucoup de dépenses pour les remettre à niveau.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 17 - Marché de travaux de restructuration de la cuisine centrale.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas de commentaires ? Vous pouvez constater que le montant prévu n'a pas été atteint, cela fait 90% du prix prévu, ce qui dément tout ce que l'opposition raconte dans ses tracts !

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

- 18 - Adoption de conventions financières et de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le SIPPAREC pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique de communication électroniques dans divers secteurs de la commune d'Antony – Programme 2014.

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : J'ai des demandes d'explications que je n'ai pas pu obtenir en commission : dans la délibération on dit que d'une part le SIPPAREC n'appellera aucun concours financier de la ville, et en même temps on dit qu'on va payer 900.000 € ; ça laisse un peu perplexe, heureusement qu'ils ne demandent rien, s'ils demandaient quelque chose, ça pourrait être considérable !

Et puis quel est la part des répartiteurs dans ce coût ? Est-ce que ce sont eux qui interviennent dans le coût d'enfouissement des répartiteurs ?

M. le Maire : Non, ce qui coûte, c'est l'enfouissement des câbles France Télécom et autres. Pour ce qui concerne l'électricité c'est gratuit ; c'est pris en charge totalement par le SIPPEREC, c'est-à-dire par EDF.

Mme LEMMET : ERDF a passé une convention avec le SIPPEREC et ERDF finance l'enfouissement des réseaux d'électricité, mais pas France Télécom ni Numéricable.

M. RUFAT : Les Télécoms et les répartiteurs coûtent les 900.000 € ?

M. le Maire : Oui. EDF paye beaucoup plus qu'avant, et maintenant l'aide du conseil général et d'EDF couvrent l'ensemble des coûts de l'enfouissement ; en revanche France Télécom n'aide pas ou très peu.

M. RUFAT : Les répartiteurs, ce sont les petites constructions qui sont de temps en temps en surface, elles vont disparaître ?

Mme LEMMET : Les répartiteurs sont effectivement des petites constructions.

M. Le Maire : Il y en a aussi en souterrain.

Mme LEMMET : Ceux que l'on veut enfouir sont en surface, les autres sont en souterrain.

(Vote à main levée : délibérations adoptées par 35 voix pour et 9 voix contre).

- 19 - Adoption de l'avenant n° 3 à la police d'abonnement conclue avec la CURMA, relative au chauffage urbain des sept sous-stations de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 20 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour lancer la procédure et signer les marchés publics pour les travaux de

peinture intérieure, revêtements de sols, de façades, ravalement et isolation et maçonnerie/second-œuvre, dans divers bâtiments communaux de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 21 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.

(Rapporteur : Mme Zérah)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Au niveau de l'article 5, on nous demande de voter le tarif des heures supplémentaires pour les enseignants du premier degré pour les études surveillées et les heures de surveillance, je n'ai pas le souvenir que par le passé on ait voté ce type de délibération.

Je voulais savoir quelle était l'enveloppe pour ces rémunérations et l'évolution sur ces dernières années.

Mme ZERAH : Il s'agit tout simplement d'une régularisation qu'on nous a demandé de présenter.

Mme BUZELIN : Je n'avais jamais vu ce type de délibération avant, donc c'est nouveau ?

Mme ZERAH : Cela remonte à très loin, à vrai dire on n'a pas retrouvé ce genre de délibération.

Mme BUZELIN : Oui, parce que depuis 2008 je n'ai pas vu ce type de délibération.

Mme ZERAH : C'est juste une régularisation auprès du Trésor Public.

Mme BUZELIN : Pouvez-vous m'indiquer l'enveloppe que ça représente et le nombre d'enseignants concernés ?

Mme ZERAH : On vous la donnera mais pas ce soir, franchement je ne peux pas.

M. le Maire : Je crois que c'est dans les 300.000 € ; c'est pour les études dirigées, 300.000 € de mémoire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 22 - Adoption de l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du service public de la restauration scolaire et périscolaire de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : L'annexe 3 que vous nous avez transmise donne un certain nombre d'éléments, et sur la commission consultative des menus, on voit que seuls les élus représentant la municipalité sont présents. Serait-il possible que des élus de l'opposition y soient ? On ne représente pas la municipalité quelque part ? Plus de 48% des Antoniens ne représentent donc pas la municipalité ?

M. le Maire : C'est l'exécutif.

M. SERIN : On est sûr de notre palais !

Mme BUZELIN : Vous êtes bien prétentieux mais enfin ce n'est pas grave ! Je pense qu'il ne serait pas aberrant que vous ouvriez cette commission aux élus de la minorité.

S'agissant des horaires des repas, article 9, on parle de repas jusqu'à 13h20, je voudrais savoir si la nouvelle organisation de la pause déjeuner sera complètement intégrée jusqu'à 13h20.

M. LE BOURHIS : Lorsque l'organisation du temps scolaire sera arrêtée, ce sera effectivement adapté s'il y a un changement dans le contrat.

Mme BUZELIN : Et donc étendu ?

M. LE BOURHIS : Tout à fait.

Mme BUZELIN : Il y a donc l'histoire de l'absence des élus de la minorité dans les commissions consultatives des repas, pour les horaires donc ce sera modifié ; et vous parlez de 5 composantes avec systématiquement des protéines animales, mais il n'y a pas du tout de bio ; j'avais cru comprendre qu'avec la nouvelle installation de la cuisine centrale, on irait progressivement sur du bio intégré dans les repas. Là ce n'est pas évoqué.

M. LE BOURHIS : Tout à fait, mais ici il s'agit de l'avenant 1 qui marque le retour de la production dans la cuisine restructurée. Il faudra faire vivre le contrat, et on peut tout à fait envisager qu'on se retrouve avec le prestataire pour intégrer des aliments bio comme on l'avait demandé dans le contrat initial, en favorisant des circuits courts également. Ce sera l'objet d'un avenant ultérieur.

Mme BUZELIN : Dans quel délai ? Parce que ça commence à faire un bout de temps cette histoire d'absence de bio dans les cantines et un manque de calendrier précis sur ces introductions.

M. LE BOURHIS : On a déjà parlé de cela. Lors du retour dans la cuisine centrale, le premier avenant doit faire le point et donner lieu à un inventaire contradictoire de tout le matériel qui est dans cette cuisine centrale ; c'est l'objet de cet avenant. Pour l'avenir, on peut dire que d'ici le mois de juin il y aura un deuxième avenant qui rentrera davantage dans la prestation elle-même, mais ce n'était pas prévu dans ce premier avenant.

M. le Maire : ce sera donc dans un prochain avenant.

M. LE BOURHIS : Et cela n'empêche pas qu'on ait eu déjà des discussions sur cette question la ; une discussion qui a porté sur l'approvisionnement en circuits courts. Actuellement on est fourni pour un certain nombre de produits comme les carottes par un producteur qui est en conversion bio du côté de Poissy. On a déjà parlé de ce type

d'aliments, on a aussi évoqué les laitages qui seraient bio, également de certains fruits qui pourraient aussi être bio, notamment les pommes ; ce n'est pas parce qu'on n'intègre pas tout cela dans le premier avenant qui était l'avenant qu'on devait signer lors du retour dans l'unité de production d'Antony que pour autant c'est quelque chose qui est repoussé aux calendes grecques. On a déjà travaillé sur cette question et on doit se retrouver au deuxième trimestre 2014.

Mme BUZELIN : Et sur la commission des menus, toujours pas d'élus de la minorité, on se fie toujours au palais de M. Serin ?

M. LE BOURHIS : A chaque fois que vous me l'avez demandé, je vous ai communiqué le compte rendu de la commission des menus, ce n'est pas pareil, c'est vrai, mais pour le moment voilà comment nous fonctionnons. Quand vous le demandez, vous avez communication des comptes rendus de la commission.

M. MEUNIER : Une explication de vote puisque nous nous abstiendrons sur cette délibération : nous ne contestons pas le fait qu'il soit nécessaire de conclure un avenant dans le cadre du contrat d'affermage nous considérons que ce type même d'activité pourrait être assuré en régie publique, c'est un choix politique de votre part.

M. le Maire : Oui, tout à fait.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 3 abstentions.)

- 23 - Poursuite de la participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires pour l'année scolaire 2013 – 2014.

(Rapporteur : Mme Battu)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Nous voterons cette délibération parce que l'apprentissage des langues étrangères est l'occasion d'une ouverture d'esprit à l'altérité, mais je dis bien, les langues étrangères au pluriel, je ne voudrais surtout pas que l'anglais devienne -et c'est un scientifique qui parle- la langue impériale des prochains siècles.

A plusieurs reprises ici, la question du soutien de l'enseignement d'autres langues étrangères a été abordée, et cela a été fait en dépassant les clivages politiques ; je me souviens de Daniel Giromella et de Verena Gonin ou Pierre Rufat qui sont intervenus récemment sur ce sujet, enfin au cours de cette mandature. Songeons en effet un instant à tout ce qu'Avicenne a apporté à l'humanité, au plaisir que nous ont procuré les opéras de Verdi, aux contributions de Spinoza ou de Kant à l'enrichissement de notre pensée, sans oublier bien sûr les prémices de la démocratie qui ont eu lieu en grec. Je le dis alors que M. Vouldoukis n'est pas là.

Or, il faut bien le reconnaître, ce n'est pas nouveau, l'Education Nationale peine à assurer cette mission ; en primaire l'enseignement de l'anglais n'aboutit souvent qu'à ânonner les couleurs de l'arc en ciel et les autres langues ne semblent pas exister ; alors bien sûr il y a le dispositif des langues d'origine, mais il est trop peu répandu et en soi insuffisant parce que les enfants gaulois ont aussi le droit d'apprendre l'arabe et le portugais. Alors je le dis franchement : que la ville d'Antony participe à l'apprentissage de l'allemand à l'école, c'est très bien ; cependant - car je suppose que vous ne vous attendez pas à ce que je dise seulement de bonnes choses en prenant la parole- je ne suis pas satisfait de tout ce que fait la ville dans ce domaine.

Depuis plusieurs années Antony finance en partie les cours du soir du GRETA, et je regarde M. Le Bourhis avec lequel nous en avons parlé souvent ; cours du soir pour adultes, or pour des raisons qui

m'échappent, l'Education Nationale dans son ensemble et le GRETA en particulier répugnent à assurer l'enseignement de certaines langues ; de fait jusqu'à cette année, quand les gens qui voulaient se renseigner sur les cours d'allemand téléphonaient, la réponse était : de toute façon ce n'est pas la peine, il n'y a pas assez de monde, ces cours ne fonctionneront pas, c'était la réponse qu'on leur donnait avant l'ouverture même des inscriptions. Cette année, à force d'interventions auprès de Monsieur Le Bourhis, les renseignements donnés par téléphone ont été objectifs, je l'ai vérifié. Sur le site du GRETA ce n'était pas le cas, il n'y a pas eu de promotion pour les cours d'allemand ou de chinois.

Cela a abouti à l'ouverture de deux classes cette année en allemand et en chinois, avec une demi-douzaine d'élèves adultes dans chacune d'entre elles ; je considère que c'était quasiment inespéré compte tenu du peu de publicité qui avait été faite. On pouvait penser que c'était un bon début et que cela allait pouvoir continuer, eh bien non ! Un mois après, ces cours ont été arrêtés, et comme le courage ne semble pas être la vertu prédominante, le GRETA et la ville d'Antony se rejettent l'initiative de cet arrêt précoce, donc je pense qu'on aura des réponses de M. Le Bourhis sur ce sujet.

Ce que l'on aurait aimé, c'est une action dans la durée, qu'on laisse le temps, qu'on prenne le risque de débiter avec 5 ou 6 élèves en allemand, et que l'année d'après on ait la chance d'en avoir un peu plus ; que l'on prenne en compte des critères qui ne soient pas de stricte logique économique ; après tout on fait des voyages de jumelage à Berlin, c'est très bien mais cela coûte et ce n'est pas directement rentable non plus. Je ne développerai pas les bienfaits pédagogiques de l'enseignement de la langue allemande, peut-être que certains le feront, je rappellerai simplement que la construction européenne s'est faite en français et en allemand, à une époque où cela avait plus que du sens, on

sortait de la seconde guerre mondiale, et que la langue allemande est actuellement celle de l'élargissement de l'Union sur l'Europe centrale ; alors cet arrêt précoce des cours du GRETA me déçoit profondément, ces enseignements aux adultes auraient été l'occasion de mettre un peu de diversité linguistique et de diversité culturelle dans certaines familles qui ne sont pas forcément réceptives à ce sujet, et donc d'amener des enfants au cours d'allemand pour la délibération que l'on vote tout de suite. Franchement ce soir je me demande si Reinickendorf nous mérite !

M. LE BOURHIS : C'est vrai qu'avec le nombre d'auditeurs qui s'étaient inscrits dans ces deux langues, c'était difficile de continuer même en pensant que dans certains autres cours où il y a davantage d'auditeurs, on pouvait avoir un équilibre ; mais là l'équilibre était quand même loin d'être atteint, sachant que la ville finance plus de la moitié du coût des cours.

Alors c'est vrai que pour l'année prochaine, on a pensé faire une information différente -qui a été meilleure déjà cette année avec notamment un seul interlocuteur au bout du fil, qui était le GRETA. J'ai demandé au GRETA s'il pouvait envisager de participer au Forum « La rentrée s'active », parce que ce serait, je pense, un bon moyen de faire connaître les cours à tous les gens qui passent au centre André Malraux et qui verraient que le GRETA propose des langues. Parmi la foule qui se présente, je pense que des personnes pourraient être intéressées par ces langues.

C'est la réponse que nous avons essayé d'apporter à votre interpellation. Lorsque nous nous étions rencontrés, vous m'aviez parlé de ce problème et très peu de temps après, j'ai vu la personne du GRETA et nous avons parlé de cette question et de cette initiative. Je compte bien suivre cette affaire de près pour la prochaine rentrée scolaire.

M. e Maire : Je tiens quand même à réaffirmer pour M. Edouard que s'il y a encore de l'allemand en élémentaire à Antony, c'est parce que la ville est intervenue. Si la ville avait laissé faire l'Education Nationale il n'y aurait plus d'allemand à Antony, et plus jamais.

M. EDOUARD : C'est bien ce que j'ai dit.

M. le Maire : Oui, mais on aurait pu penser à vous entendre que la ville était coupable ; non, la ville mène une action positive autonome et est la seule à le faire pour l'allemand dans l'enseignement élémentaire.

M. EDOUARD : Je répète ce que j'ai dit : « que la ville d'Antony participe à l'apprentissage de l'allemand à l'école, c'est très bien », vous voulez que je le répète encore une fois ?

M. le Maire : On vote là-dessus aujourd'hui, cela coûte à la ville 24 000 € et j'espère que vous allez voter pour.

M. EDOUARD : J'ai dit qu'on allait voter pour.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 24 - Adoption d'une convention d'objectifs à passer avec l'association Lire et Faire Lire 92 dans le cadre de son action auprès des écoles de la ville.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. LE BOURHIS : Il est vrai qu'en dehors de la subvention de fonctionnement administratif dont l'association a besoin, il est également important, vu la croissance très remarquable du nombre de ses bénévoles de leur assurer une certaine formation. On ne fait pas n'importe quoi, même si ça ne demande pas d'être professionnel il faut avoir quand même un certain savoir faire, et donc bénéficier d'une formation. C'est ce que la ville depuis 4 ans s'est engagée à faire ; il

convenait pour que l'association puisse prévoir et organiser ces formations de l'en assurer par une convention.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 25 - Avis du conseil municipal sur le principe de la délégation de service public pour la gestion des tennis municipaux et de la cafétéria du club house du stade Georges Suant.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Il n'y a pas de débat cette année contrairement aux années précédentes ? Pas d'intervention ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 abstentions et 3 voix contre)

- 26 - Avis du conseil municipal sur le principe de délégation de service public pour la gestion du poney-club et de la Ferme d'Antony

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LEON : Comme vous le voyez, il n'y a pas de hausse de tarifs, bien sûr ils se sont posé la question sur la hausse de la TVA mais c'est tout.

M. le Maire : Si j'ai bien compris, vous êtes pour le maintien de la délégation de service public ?

Mme LEON : Oui.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 3 voix contre, 6 abstentions.)

M. le Maire : Je précise simplement que s'il n'y a plus de DSP, il n'y a plus de club de poney à Antony, vous prenez vos responsabilités.

Mme LEON : Ils ont d'excellents résultats au niveau national.

- 27 - Adoption d'une convention à passer avec la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets du dispositif protection et accompagnement des publics fragiles pour l'année 2014.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DEVEDJIAN : Mme Le Néouannic est partie, j'espère qu'elle soutiendra ce dossier.

Mme BUZELIN : Je voulais savoir combien de personnes sont concernées par ces séjours et quel type d'encadrement est prévu, et quelles jeunes filles sont visées plus particulièrement ?

Mme DEVEDJIAN : Le séjour en question, celui qui est subventionné ou qui serait subventionné par le Conseil Régional concerne 7 collégiennes et lycéennes qui ont été repérées par la Réussite Educative et par les lycées, 5 sont suivies en Réussite Educative et 2 au lycée ; les critères pour ces jeunes filles ciblées sont les suivants : recherche d'identité, manque de confiance en soi, difficultés de communication avec les parents, notamment sur le rôle des jeunes filles au sein de la famille, souvent cantonnées à des tâches ménagères ou à s'occuper de leurs frères et sœurs, distanciation avec les problèmes du quotidien, carences affectives, témoins voire victimes de violences intra familiales physiques et psychiques, et addiction aux réseaux sociaux. L'objectif de ces journées est de travailler sur des développements personnels, notamment pour restaurer l'estime de soi et de son corps ; pour ce faire, l'éducateur de la ville ainsi que le prestataire vont s'appuyer sur un diagnostic individualisé qui sera envoyé au prestataire, à partir de ce dernier ils mettront en place avec l'éducateur de la ville un travail

individualisé avec chaque jeune fille, et il y aura ensuite une restitution sous forme de bilan.

Sinon il y a d'autres séjours de rupture mais qui ne sont pas ciblés par le Conseil Régional, si ça vous intéresse, je pourrai vous les indiquer.

M. MEUNIER : Je voulais rassurer Mme Devedjian sur le soutien de Mme Le Néouannic à la Région.

M. le Maire : Merci M. Meunier, c'est une bonne nouvelle !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 28 - Fixation du montant des bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2013 (2^{ème} jury)

(Rapporteur : M. Adda-Halimi)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme COLMEZ : Un minimum d'éclaircissement sur chacun des trois projets serait bienvenu.

M. ADDA-HALIMI : Je voulais en donner en commission Jeunesse mais M. Rivet n'était pas là, alors je vais le faire ici : sur le premier dossier, il s'agit de jeunes étudiants en psychologie qui allaient faire un séjour en Ethiopie pour étudier la psychologie infantile, ils allaient étudier la psychologie infantile dans plusieurs régions d'Ethiopie, c'était un parcours. Le deuxième projet concerne la course qui part du parvis de la Défense, à vocation humanitaire, en 4L jusqu'au Maroc ; cela se fait chaque année, nous avons souvent des dossiers qui se présentent. Et le troisième dossier, c'est pour des étudiants de Centrale qui allaient aux 4 coins du monde pour jouer de la musique et profiter de leurs derniers mois de tranquillité avant de rentrer sur le marché du travail.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 29 - Fixation du montant des bourses attribuées dans le cadre du dispositif « Cap sur le Monde » pour l'année 2013.

(Rapporteur : M. Adda-Halimi)

(Lecture du rapport de présentation)

M. ADDA-HALIMI : Vous avez la liste, la première aide est donnée à un jeune Antonien qui a un double parcours Suppelec et HEC, qui allait étudier pendant 3 mois sur un campus américain près de Boston ; la deuxième aide est pour une jeune Antonienne qui est en formation pour devenir danseuse, et qui allait faire un parcours dans une école londonienne.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 30 - Prise en charge de dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 31 - Communication du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

M. le Maire : Avez-vous des commentaires ?

M. MEUNIER : Deux points dans ce rapport :

- D'abord l'affirmation de la volonté de la CAHB d'améliorer l'offre de logements à destination des étudiants. Cela ne manque pas d'air quand on connaît aujourd'hui le projet porté par la CAHB et la ville sur la résidence universitaire d'Antony qui consiste à ne maintenir au mieux que 1080 logements sur ce site qui en comportait, le rapport en question le

souligne, 2049 en 2007 ! Drôle de conception de l'amélioration de l'offre de logements étudiants qui consiste à commencer par en diminuer le nombre ! Et ce ne sont pas les engagements pris par le Conseil Général des Hauts de Seine dans le protocole d'accord signé entre le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce même Conseil Général, la CAHB et la ville, qui sont en mesure de nous rassurer ! 1200 constructions ailleurs pour compenser la réduction et 3000 de plus au total sur le département ; lorsque l'on sait que dans la convention quinquennale signée en 2008 entre l'Etat et le département, sur les 3000 logements qui étaient prévus, au mieux la moitié ont été réalisés.

Alors que le besoin de logements sociaux étudiants ne cesse d'augmenter en Ile-de-France, nous disposons sur Antony d'un outil unique en France et de notoriété internationale ; comme l'a parfaitement démontré l'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony, il était parfaitement possible de réhabiliter cette résidence dans son ensemble avec des logements étudiants à des prix les plus accessibles, 149 € pour une personne seule avant APL, 239 € pour un T2 de 29 mètres carrés toujours avant APL.

Vous préférez brader cet extraordinaire outil aux promoteurs privés qui vont se voir offrir plusieurs hectares de terrains à proximité du Parc de Sceaux. Mais Patrick Devedjian ne qualifiait-il pas la résidence universitaire d'Antony de « kyste pour la ville » ? C'est votre choix, on ne peut que regretter et déplorer cependant, après la décision du tribunal administratif en 2012 d'annuler l'arrêté de transfert des propriétés de la résidence universitaire d'Antony au bénéfice de la CAHB, pris par le préfet des Hauts de Seine, que le gouvernement par l'intermédiaire du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ait choisi de signer un tel protocole, offrant ainsi la résidence universitaire d'Antony aux appétits des promoteurs privés.

- Le théâtre Firmin Gémier : je note une certaine surprise de la CAHB quant à la fermeture du théâtre Firmin Gémier. Quant à sa reconstruction, celle-ci n'est nullement évoquée dans ce rapport comme si en 2012 la CAHB n'avait aucun projet pour le théâtre Firmin Gémier ; c'est bien à son emplacement actuel qu'elle doit avoir lieu, emplacement le plus adéquat et le plus adapté au regard de l'emplacement que vous avez choisi sur une partie des terrains de la résidence St-Raphaël, emplacement qui du reste n'est pas sans susciter l'opposition des riverains.

Les Antoniens ne s'y sont du reste pas trompés, ils ont été plus de 700 à signer la pétition sur le sujet initié par les Amis du Théâtre Firmin Gémier.

M. le Maire : Pas d'autres observations ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 32 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la région parisienne SIFUREP – année 2012

(Rapporteur : Mme N'Guyen)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas d'intervention ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 33 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) année 2012

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas d'intervention ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 34 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) – Année 2012

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : On a parlé du SIPPEREC tout à l'heure, on n'a pas saisi l'occasion d'en parler sur le fond, quand on parle du SIPPEREC, d'habitude, c'est pour voter des travaux d'enfouissement de lignes électriques, et la communication de ce rapport nous laisse quand même l'occasion de prendre un peu de recul.

Tout d'abord ce syndicat intercommunal est la preuve malgré tout que l'on peut en Ile-de-France gérer certains sujets au plus près des citoyens tout en bénéficiant d'une structure d'appui péri-urbaine, ce qui ne préjuge pas bien sûr de la pertinence des décisions prises.

Ce rapport met en lumière différents aspects du SIPPEREC qui sont peu connus à Antony puisque notre commune n'adhère pas au mécanisme en question, je veux parler de la production locale d'énergies renouvelables ; en effet, depuis 4 ans, le SIPPEREC conduit l'implantation d'installations photovoltaïques sur différents bâtiments communaux, des bâtiments communaux d'autres communes qu'Antony, ces installations contribuent ainsi à diminuer le recours aux énergies fossiles. Pourquoi Antony ne s'inscrit-elle pas dans cette opération ?

On pourrait aussi faire la même remarque sur la géothermie profonde, pour laquelle le SIPPEREC intervient à Arcueil et bientôt à Bagneux. Quand on évoque ici la question, vous nous répondez avec une réticence marquée et vous nous dites qu'en fait c'est techniquement impossible, le techniquement impossible à Antony serait donc faisable à Fresnes ? C'est difficile à croire ! Même au Plessis- Robinson, après des réticences

initiales, la géothermie est à l'étude. Serons-nous les derniers dans ce domaine ?

Bien sûr, dans ce rapport on relève aussi toute l'activité d'enfouissement dont on parle habituellement ; on note ainsi que ces enfouissements devraient être programmés pour 2019, voilà l'échéance : 2019 ; vous avez établi un plan pluriannuel que vous assumez comme une priorité politique et qui sera presque terminé en 2014, avec 5 ans d'avance donc, alors que vous vous accommodez très bien des retards de mise en conformité concernant l'accessibilité des personnes handicapées pour laquelle l'échéance est demain : 2015. Nous avons même vu dans la première délibération que vous reportiez de telles opérations budgétées en 2013 sur l'an prochain ; bien sûr, M. le Maire, vous prétendez qu'enfouir des lignes électriques permet d'éviter nombre de poteaux sur les trottoirs et que ça améliore la situation des personnes handicapées, mais c'est bien sûr une plaisanterie ! Vous savez bien que nos trottoirs sont praticables si toute la longueur est accessible. Donc le fait d'enlever quelques poteaux, si vous laissez les poteaux d'éclairage et de signalisation, c'est du pipeau !

Cet enfouissement à réaliser en 2019, on pourrait à la limite y adhérer si les objectifs étaient la sécurité ou l'efficacité, mais le rapport de ce soir nous le dit clairement : « les coupures électriques sont majoritairement liées aux boîtiers de jonction en moyenne tension », c'est-à-dire qu'enfouir les lignes de basse tension ne résout absolument rien. En fait vous enfouissez à tout rompre pour des raisons esthétiques, ce qui pourrait se concevoir s'il s'agissait de la cité haute de Provins, mais Antony n'est pas encore classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. DOVA : Je ne voudrais surtout pas contredire la brillance de notre collègue, et je vais apporter un témoignage tout simple d'un habitant du quartier de Beauvallon et du secteur où en ce moment le SIPPAREC,

avec une entreprise agréée par eux, fait du travail, et je l'ai dit en réunion du bureau municipal et je le redis ce soir : la manière dont le SIPPAREC et son entreprise adjudicataire mènent les travaux dans le quartier du Beauvallon est tout à fait exemplaire de ce qui peut se passer partout. Il y a une très bonne coordination, les personnels et les maîtres de chantier prennent les précautions nécessaires avec la politesse qui se perd de plus en plus dans ce genre de contacts vis-à-vis des riverains et des utilisateurs, et j'aimerais bien que toutes les entreprises qui travaillent pour la ville d'Antony aient une telle qualité de chantier, une telle rapidité, et une telle prise en compte des intérêts des riverains, que ces entreprises soient de la valeur à laquelle nous assistons en ce moment. Même les gens qui sont un peu gênés, en moyenne 4 à 12 heures dans les cas les plus compliqués, comprennent très bien que c'est une amélioration du service rendu aux populations, et quand c'est rendu d'une façon exemplaire comme c'est le cas actuellement, je pense que l'ensemble des élus de cette ville peut s'en satisfaire.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 35 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) – année 2012

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Je n'ai pas de questions sur le fond, mais il y a plusieurs procédures de tarifs sociaux qui sont prévues pour lutter contre la précarité, je voulais savoir combien de personnes étaient concernées par ce dispositif sur Antony ; le rapport est tout à fait neutre là-dessus, ce serait intéressant de connaître l'application sur Antony de l'activité que nous avons avec le SIGEIF.

Mme LEMMET : Pour le gaz, je ne sais pas, pour l'électricité et le SIPPEREC, je peux vous dire qu'il y a 507 clients qui bénéficient du tarif de première nécessité. Pour le SIGEIF, à ma connaissance, on ne nous fournit pas de détails sur la commune.

M. le Maire : On peut supposer que c'est le même nombre pour le gaz que pour l'électricité ; Il n'y a pas de raison qu'ils aient une réduction sur l'électricité et pas sur le gaz, ou l'inverse.

M. RUFAT : Tout le monde n'a pas forcément le gaz.

M. le Maire : Bien sûr mais enfin les familles qui bénéficient du tarif sur l'électricité, si elles ont le gaz, doivent aussi bénéficier du tarif sur le gaz.

Mme LEMMET : En fait ce sont les bénéficiaires du RSA, cela doit être à peu près le nombre de bénéficiaires du RSA.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 36 - Changement de la dénomination du square de l'Atlantique à Antony.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DEVEDJIAN : C'est donc maintenant le square Magellan, c'est un petit clin d'œil aux Antoniens d'origine portugaise.

M. EDOUARD : Le square a déjà été inauguré, ce n'est donc peut-être pas la peine qu'on vote ?

M. le Maire : Si.

M. EDOUARD : Sur le nom choisi je n'ai pas d'opposition, en revanche on a beaucoup parlé ce soir de ce qu'aurait dit ou pas dit Patrick Devedjian : samedi dernier il a dit beaucoup de choses, tout le monde était témoin, donc on va pouvoir en être certains, il a dit que le choix de Magellan était très bien parce qu'il avait passé le Cap des Tempêtes, mais c'est absurde car le Cap des Tempêtes, il ne l'a jamais passé

puisqu'il a donné son nom au détroit de Magellan et qu'ensuite il n'a pas pu passer le Cap des Tempêtes puisqu'il est mort avant. Il est mort en Indonésie. Le Cap des Tempêtes, c'est le Cap de Bonne Espérance.

M. le Maire : Non, le Cap Horn.

M. EDOUARD : Non, c'était le Cap de Bonne Espérance.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Questions diverses.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, ma question porte sur la réforme des rythmes scolaires. Vous allez prochainement présenter à la Direction Académique de l'Education Nationale un projet totalement modifié et très appauvri par rapport à celui que vous présentiez en octobre ; ces sujets n'ayant pas été mis à l'ordre du jour du conseil, je ne rentrerai pas dans le détail ; j'évoquerai seulement quelques points importants et significatifs concernant ce projet :

Vous avez choisi le mercredi, ce qui augmente le coût au niveau de la restauration et du personnel.

Vous avez réduit la durée des temps d'activités scolaires de une heure et demie à une demi-heure, et vous l'avez intégrée à la pause méridienne ; Plus question donc de sorties dans les stades ou les musées. Comment comptez-vous réaliser des activités de qualité dans ce laps de temps si court ? Ne risque-t-on pas de les diluer dans une récréation prolongée ?

Vous avez choisi de résoudre la question des personnels de l'animation en utilisant le personnel municipal actuellement en service, à savoir surveillants de cantine et animateurs de CML. Quel plan de formations mettez-vous en place pour permettre à chacun d'assurer pleinement sa tâche ?

D'autre part le nombre d'encadrants sera-t-il suffisant ou bien allez-vous procéder à des recrutements ?

Le problème des locaux n'est en rien résolu puisque tous les élèves restant au sein de l'établissement, il n'y aura pas de dégonflement des effectifs et qu'à l'heure du déjeuner les salles de réfectoires sont indisponibles.

Vous affichez l'objectif de recentrer, je cite M. Le Bourhis, « recentrer sur le temps d'enseignement ». Vu l'organisation de la semaine que vous proposez, le risque n'est-il pas qu'on en reste à la situation actuelle, pas brillante si l'on en croit le dernier rapport PISA. L'objectif ministériel est d'ouvrir l'école pour permettre une respiration des élèves salutaire à leur apprentissage. La volonté de l'école républicaine est de résorber les inégalités sociales et culturelles en amenant chaque enfant, et surtout ceux qui n'y ont pas accès, à des activités de qualité, leur permettant de s'enrichir et de s'épanouir dans le sport et/ou dans les arts.

Dans son discours au Congrès des Maires, le Premier ministre a proposé que plus de temps soit accordé aux communes pour se préparer à la nouvelle organisation des rythmes scolaires. Monsieur le Maire, nous vous demandons de profiter du délai accordé pour reprendre le débat avec tous les acteurs et aboutir à un projet de qualité pour les élèves d'Antony.

M. LE BOURHIS : Merci de votre question ; cela me permet effectivement de préciser un certain nombre de choses par rapport aux deux projets qui ont été successivement présentés à la communauté éducative d'Antony.

Le premier projet, comme le deuxième d'ailleurs, les deux sont le résultat d'une concertation avec les directeurs et directrices d'écoles et avec les parents d'élèves ; à chaque fois, que ce soit pour le premier projet ou le deuxième, nous avons eu deux réunions pour parler de la meilleure

solution, du projet qui serait positif, qui permettrait à la fois d'appliquer le décret dans ses objectifs et d'en faire profiter l'ensemble des élèves Antoniens.

Le premier projet a suscité un certain nombre de critiques très virulentes, et donc lorsque nous avons enregistré ces critiques très vives alors que nous pensions que le projet était intéressant, cela nous a permis de voir, de mesurer que nous avons mis au premier plan de nos préoccupations les activités périscolaires, et c'est vrai qu'on voulait proposer des activités périscolaires qualitatives sur un temps suffisant et avec des encadrants de qualité.

Ce faisant, nous avons proposé deux rythmes scolaires différents pour les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire ; et les retours lors des conseils d'école n'ont pas été favorables, surtout de la part de familles ayant des enfants dans les deux niveaux d'enseignement. Ils nous ont dit : comment allons-nous faire pour récupérer nos enfants au moment des pauses méridiennes et dans les moments où les activités périscolaires sont facultatives ? L'un est disponible, l'autre pas, vous ne vous rendez pas compte des allers et retours entre le domicile et l'école !

Deuxième point important, notamment pour ces enfants qui ont besoin de s'enrichir culturellement, de pratiquer des activités sportives, artistiques ou autres. Dans deux des écoles du RRS où j'étais présent, il a été dit que les enfants ne seraient sans doute pas inscrits dans ces activités périscolaires qui étaient facultatives et se retrouveraient donc dans la rue à 15 h ; c'est une objection parfaitement exacte, c'est le revers négatif des bonnes intentions que nous avons eues en mettant au cœur de ce projet les activités périscolaires.

En faisant cela, nous recentrons sur les temps périscolaires les interventions municipales que nous menons actuellement sur le temps scolaire et celles faites par un certain nombre d'associations sportives

subventionnées pour cela par la ville, en particulier je pense aux activités judo et escrime qui sont très appréciées, aussi bien par les élèves de maternelle qu'élémentaires.

Les retours ont donc été négatifs, et beaucoup ont dit : il faut remettre l'école au centre du dispositif. Ces critiques ont été analysées, avec les directeurs dans un premier temps, avec les parents d'élèves dans un second et un deuxième projet beaucoup plus régulier a émergé. Le premier projet en élémentaire impliquait que les élèves aient un rythme irrégulier, et cette arythmie du rythme scolaire nous était fort reprochée. Ensuite la semaine était sensiblement alourdie. Une journée sur deux comportant 6 heures de cours, les deux autres 4 heures 30 et 1 heure 30 d'activités périscolaires, plus une 9^{ème} demi-journée de 3 heures de classe. Il était également reproché la mauvaise utilisation des pics de vigilance de 15 h à 16 h 30, plus favorable pour faire les acquisitions scolaires et consacrés une fois sur deux à des activités périscolaires. C'est pourquoi un rythme plus régulier a émergé des rencontres avec les directeurs et responsables des parents : avec 3 heures de cours le matin, 1 heure 30 de pause méridienne à laquelle on ajoute une demi-heure de temps d'activités périscolaires répartie sur l'ensemble de la coupure méridienne, parce que dans un certain nombre de restaurants scolaires, je pense en particulier à 5 ou 6 restaurants élémentaires où les élèves ne peuvent pas déjeuner dans le temps qui leur est donné d'une heure et demie ; je rencontrais encore cette semaine un directeur d'école qui me disait qu'un tiers des élèves de l'école étaient sortis du restaurant scolaire à 13h40. Il nous paraît important de pouvoir donner la possibilité aux enfants de déjeuner tranquillement, et que la pause méridienne soit une vraie pause, comme cela a aussi été demandé, car c'est bien joli de mettre du temps d'enseignement, des activités périscolaires très intéressantes, mais il n'y a aucun moment dans la journée où l'élève peut

souffler, se reposer, rêver, s'enrichir aussi en discutant avec ses camarades, avoir des activités intéressantes.

Ce projet prend aussi en compte cette demande d'allongement de la pause méridienne avec le souhait de voir se transformer la surveillance en temps d'animation avec des ateliers libres pour faire de ce moment une respiration dans la journée. Ce qui est proposé, c'est d'avoir une demi-heure de temps d'activités périscolaires organisée avec des intervenants, soit de midi à midi et demie, soit de 13h30 à 14h, et en termes d'activités périscolaire proposées, de conserver toutes les interventions municipales et associatives sur le temps scolaire dans la journée, ce qui augmente beaucoup la possibilité de faire profiter l'ensemble des enfants de ces interventions sur le temps scolaire. De nombreux enseignants nous le disaient : ce qui est ennuyeux dans le premier projet, c'est que ce que les enfants vont découvrir sur le temps périscolaire, nous ne pourrons rien en faire sur le plan pédagogique ; ils souhaitaient conserver des activités où ils auraient pu être présents lors des interventions périscolaires.

Ce sont toutes ces raisons qui nous ont amenés à bâtir ce projet, sur l'incitation de certains directeurs d'école et avec des parents d'élèves qui trouvaient qu'il était cohérent et répondait à un certain nombre d'objections faites sur le premier projet.

En ce qui concerne le choix de la 9^{ème} demi-journée, dans les deux projets c'est le mercredi qui a été choisi ; dans le premier projet c'était le mercredi toute la matinée, dans le deuxième, dans la mesure où l'on respecte complètement le décret sans aucune dérogation avec 5 heures 30 maximum de cours chaque jour, le mercredi on peut n'avoir que 2 heures de cours, de 9h à 11h, et ceci n'est pas inintéressant parce qu'avec 3 heures de cours le mercredi, il faut avoir une récréation, alors qu'avec seulement 2 heures de cours, on n'a pas besoin de récréation.

Le temps est mieux utilisé. Le mercredi, ne nécessite pas nécessairement de changement par rapport à l'organisation actuelle des familles ; et les enfants viendraient simplement 2 heures à l'école le mercredi matin, et seraient récupérés soit par le mode de garde actuellement mis en place par les parents, soit ce serait le centre de loisirs que les enfants rejoindraient à partir de 11 h à pied, si le centre de loisirs est proche, en car comme cela se fait actuellement à partir des accueils. Les enfants pourraient aussi rejoindre des activités extrascolaires à partir de 11 h parce qu'un certain nombre existent en fin de matinée. Ceux qui vont en centre de loisirs seraient assez tôt pour déjeuner puis avoir une longue après-midi où des activités qualitatives voire même des sorties pourraient être proposées; on conserve une qualité qui existe dans la ville d'Antony depuis déjà un bon moment, et si la réforme est très utile pour un bon nombre d'enfants et dans un bon nombre de villes, sur Antony nous avons déjà des activités très qualitatives, la ville s'étant beaucoup investie pour proposer activités périscolaires ou extrascolaires de qualité. Cela mérite d'être poursuivi et valorisé dans le cadre de la nouvelle organisation de l'école.

M. le Maire : Nous allons donc soumettre l'un et l'autre des deux projets à l'avis des parents, ce sont eux qui choisiront, et quelle que soit la majorité qui sortira de l'urne, nous la suivrons.

M. RUFAT : Vous allez faire un référendum ?

M. le Maire : Non, un vote de tous les parents, des 3.000 et quelque parents d'élèves des élémentaires et maternelles d'Antony, qui décideront, qui auront le choix entre deux projets : le premier qui est celui qui a été présenté en novembre au service des écoles, et le deuxième que vient de vous exposer M. Le Bourhis, les deux seront présentés et les parents choisiront, et on se rangera à l'avis de la majorité même s'il n'y a que 51%. C'est la démocratie.

M. EDOUARD : Pourquoi ne présentez-vous pas le projet du samedi ?

M. le Maire : Le samedi a été rejeté par 62% des parents d'élèves lors de la consultation du mois de juillet. On ne revient pas dessus quand un référendum est aussi fort, on ne revient pas dessus, c'est impossible.

M. EDOUARD : Et l'allongement de la pause méridienne n'a-t-il pas été rejeté aussi ?

M. le Maire : On verra, les parents choisiront.

Mme CHARRIER : M. Le Bourhis a dit que les résultats du questionnaire de l'enquête qui a été faite en juin et juillet seraient publiés sur le site, est-ce que ce sera fait ?

M. LE BOURHIS : Oui.

Mme BUZELIN : J'ai récupéré les documents pour le CCAS qui se tiendra le 18 décembre, et j'attendais avec impatience l'analyse des besoins sociaux, le rapport sur l'analyse des besoins sociaux qui nous était promis en fin d'année. Mme Devedjian a rappelé que vous appliquez strictement la loi, je vous rappelle que le décret qui oblige juste la municipalité à respecter la loi est un décret qui date du 6 mai 1995 ; depuis le 6 mai 1995, la commune doit analyser les besoins sociaux sur son territoire avec pour objectifs de connaître les données sociogéographiques du territoire, de qualifier l'offre de services existante, d'apprécier le niveau d'adéquation entre les besoins induits et les solutions apportées par la commune, et dans un second temps d'avoir une phase prospective permettant de combler d'éventuels manques et de répondre au mieux aux évolutions attendues. Je vous rappelle que l'analyse des besoins sociaux est une obligation, et normalement elle s'impose chaque année ; donc annuellement le CCAS doit analyser la situation, analyser les besoins sociaux de l'ensemble de la population.

M. le Maire : Quelle est votre question ?

Mme BUZELIN : Analyser sur les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficultés. J'en arrive à ma question : est-ce que la commune est intéressée par ce type de rapport, et si ça l'intéresse, pour quelle raison est-elle hors la loi depuis 1995 ? Et le rapport qui était attendu depuis très longtemps non seulement par les élus qui s'intéressent aux questions sociales mais aussi par les associations et les travailleurs sociaux, je vous demande quand ce rapport sera effectivement remis. Est-ce que vraiment la question vous intéresse ?

M. COLIN : Je vois que vous êtes intéressée par la solidarité et par tout ce qui se passe, mais je vous rassure, les élus d'Antony et les acteurs du CCAS sont très intéressés par la solidarité, et ce ne sont pas mes collègues Christian Ollivry et Mireille Bugat qui vont dire le contraire, on est très attentifs à cette réalité. Je crois que de temps en temps on en a un peu assez d'avoir des leçons de morale, personne n'a le monopole du cœur et nous sommes tous engagés, s'il vous plait, il y a des mises en cause qui sont suffisantes, on en a un peu assez !

Vous participez au conseil d'administration du CCAS, et je pense que vous écoutez parfois ce que nous pouvons en dire, vous êtes en campagne électorale, c'est normal, je le dis sans polémique, mais bien sûr, les acteurs que nous sommes procédons de façon générale à une évaluation de ce qui se passe sur le territoire, et quand j'entends ce que j'ai entendu tout à l'heure, que sur le handicap nous ne faisons rien et ne sommes pas motivés par ces questions, alors que les associations dans le cadre de chantiers handicap disent très clairement que Antony est plutôt un modèle dans cette affaire là, je ne comprends pas ; nous faisons bien sûr une analyse des besoins du handicap avec les associations. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un cabinet d'enquêtes, d'études, qui nous aide à faire cette analyse des besoins sociaux, c'est

quelque chose qui est budgété et qui est prévu, simplement cela prend un certain temps en tant que tel, il y a des raisons techniques mais cela est évoqué.

Et nous allons lors de la prochaine mandature, grâce au travail des uns et des autres, faire un super travail d'analyse des besoins sociaux et je pense qu'ensemble, nous serons une ville de plus en plus solidaire. Je vous remercie.

Mme BUZELIN : Vous n'avez pas de calendrier, c'est la prochaine mandature ? Alors que vous nous aviez promis depuis plusieurs séances au CCAS que le rapport serait fait pour la fin de l'année. On était plusieurs à attendre avec impatience ce type de rapport, c'est un véritable outil sur la politique sociale de la ville, et cette demande n'est pas faite à la veille des élections, elle est faite depuis des années et des années. En plus c'est une obligation depuis 95 ; donc ne jouez pas les effarouchés !

Mme DEVEDJIAN : Si je peux me permettre de compléter la réponse de Pascal Colin, sur le quartier le plus en difficultés et qui a le plus besoin de la solidarité qui est le quartier du Noyer Doré, nous avons fait un diagnostic social dès 2003, qui a commencé en 2000 et qu'on a eu en 2003, et nous en avons refait un autre il y a deux ans pour voir l'évolution du secteur. C'est à mon avis bien plus prioritaire de bien connaître les demandes et les attentes des populations les plus en difficultés dans ce quartier où le niveau de revenus est moindre que dans le reste de la ville, que d'avoir un diagnostic social sur l'ensemble de la ville. Et quand je vois tout l'effort financier qui est fait par la ville, par le département aussi et par l'Etat, mais par la ville essentiellement sur ce quartier depuis 2002, je trouve qu'en matière de solidarité vous n'avez pas de leçons à nous donner !

Mme BUZELIN : Je ne souhaite pas vous faire la leçon, je vous demande juste de nous transmettre ce rapport, ou dans ce cas là, au moins...

Mme DEVEDJIAN : Mais à la commission politique de la ville, j'ai fait paraître l'ensemble des données.

Mme BUZELIN : Ce rapport vise l'ensemble de la ville, et il vise les différents secteurs, les personnes âgées, les personnes en difficultés, le handicap etc ... et ce rapport est obligatoire, c'est la loi.

M. le Maire : Revenez en juin et vous l'aurez.

(La séance est levée à 23h00.)